

## Analyses et études (novembre 2012)

*J'ai repéré un certain nombre d'études et d'analyses qui m'ont semblé utiles pour enrichir l'approche de l'entrepreneuriat des TPE et PME et de la création d'entreprise ; j'en ai extrait les éléments qui me semblaient essentiels et nouveaux, en retravaillant par exemple certains tableaux que j'ai voulu plus explicites ou en complétant l'analyse, et si besoin en formulant quelques commentaires. J'ai voulu aussi citer les chiffres qui servent de cadrage à ces thématiques. André LETOWSKI*

### Dans ce document :

#### Création d'entreprise, auto-entrepreneuriat, reprises

- Après une forte progression en 2010 et la régression de 2011, 2012 regagne du terrain grâce à l'auto-entrepreneuriat, mais les créations non auto-entrepreneurs sont dans la plupart des activités, en nette régression. *Chiffres bruts INSEE*
- Auto-entrepreneur : les 2/3 des immatriculés depuis 2009 sont toujours « administrativement actifs » ; 48% ont déclaré des recettes relatives au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012, 3 544€ en moyenne, sans grand changement depuis le 4<sup>ème</sup> trimestre 2009. *Acos*
- « Malgré un réel dynamisme de la création d'entreprises, la France reste souvent présentée comme un pays doté d'une faible culture entrepreneuriale, une image qui doit cependant être nuancée. » : une comparaison avec trois pays phares : les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne *Centre d'Analyse Stratégique*
- Une typologie en 4 types de créateurs et deux sous-groupes : « créateurs par nécessité » et « par adaptation » d'une part avec 58% des créateurs, « créateur par opportunité » et « par vocation » d'autre part (42% de créateurs) *Centre d'Analyse Stratégique*

#### TPE, artisanat, PME

- Les spécificités des « entrepreneurs » : études supérieures, expérimentés dans la direction d'entreprise, forte dynamique pour développer l'entreprise, y compris à l'export, s'appuyant avant tout sur les cofondateurs et leur famille/amis y compris pour financer *Ernst & Young*
- 5 grands types d'attitudes face au numérique : les convaincus regroupant les « pionniers » et les « suiveurs », les dirigeants à accompagner (deux groupes) et ceux qui n'en veulent pas que sont « les technophobes » *Fiducial, Orange, Institut Think*
- Une approche de la formation dans le secteur de l'artisanat *ISM*
- En 2011, 8,2 millions de personnes travaillent le dimanche, d'après l'enquête Emploi de l'Insee, dont 6,5 millions de salariés (29% des salariés) et 1,6 million de non-salariés (54% des non-salariés). *Dares Analyses*
- En 2011, les immigrés représentent 10% des personnes en mesure de travailler ; parmi les immigrés, 11,8% les immigrés sont des non-salariés, très proches des non immigrés (11,3%), mais 16% sont au chômage (2 fois plus que les non immigrés) *Dares Analyses*
- Les niveaux de salaires en 2010 : en moyenne, 2 278€ bruts pour un temps plein dans les entreprises de moins de 10 salariés, et autour de 2 000€ pour un employé ou un ouvrier *Dares Analyses*
- Les mouvements de personnel au sein des entreprises sont plus fréquents dans les établissements de moins de 10 salariés ; ils touchent davantage les métiers de service, les femmes et les moins de 30 ans. *Dares Analyses*

## Conjoncture

- Beaucoup d'attentisme, voire des baisses envisagées de chiffre d'affaires et d'effectifs dans les 3 mois à venir ; toutefois, la moitié des dirigeants se disent optimistes à l'échéance d'un an. *Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts- Comptables*

## Financement, aides financières publiques

- L'appui financier spécifique de l'Etat aux nouvelles entreprises, aux TPE et aux PME : une situation peu lisible en ce qui concerne les nouvelles entreprises « *Jaune budgétaire* »
- 55% des PME présentaient en septembre 2012, une situation financière satisfaisante *Banque de France*
- En ZFU, le nombre d'établissements et les salariés embauchés, bénéficiaires des exonérations de cotisations patronales, connaissent une chute importante (-22% pour les établissements entre 2009 et 2011), alors que les exonérations fiscales se maintiennent (-3%); le nombre de nouveaux établissements a toutefois progressé du fait des auto-entrepreneurs et des transferts (+6,6%), mais avec une tendance à la stagnation. *Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles*

## Innovation, R&D

- L'innovation est très liée à l'exigence des marchés *SESSI/DGCIS*
- L'innovation commerciale à l'écoute du consommateur *CREDOC*

## Secteurs d'activité

- L'Economie Sociale et Solidaire regroupe 2,34 millions de salariés (10% de la totalité des salariés, mais 13,9% des salariés du privé) ; toutefois, ce secteur est très tourné vers des organisations de plus de 50 salariés et des secteurs spécifiques (action sociale, enseignement, finances et assurances, sports et loisirs) *Observatoire national de l'économie sociale et solidaire*
- Les industries culturelles marchandes en 2010 : 4,7% des entreprises ou organisations (156 579), 2,3% des salariés (341 291), 2% du chiffre d'affaires (71 Md€) du secteur marchand, auto-entrepreneurs compris. *Ministère de la Culture et Communication*

## L'emploi, le marché du travail

- Les regards portés sur l'encadrement par les salariés, les managers et les dirigeants divergent *Enquête BVA-Axys Consultants*
- 295 000 contrats d'apprentissage en 2011, dont 57% dans des établissements de moins de 10 salariés ; près des 2/3 sont le fait de commerces et services. *Dares Analyses*

## Rapports et propositions non commentés

- « Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi » PREMIER MINISTRE 6 novembre 2012
- « pour la compétitivité de l'industrie française » Rapport de Louis Gallois au Premier ministre, 5 Novembre 2012
- « Quel choc de compétitivité pour la France ? Diagnostic et propositions de l'Institut de l'entreprise » Institut de l'Entreprise, Octobre 2012
- « Etude annuelle », CDC entreprises, octobre 2012
- Observatoire des levées de fonds internet, KPMG, 1ere édition octobre 2012
- « Pour un pacte de confiance entrepreneurial », les Journées de l'Entrepreneur, propositions de la délégation française à Mexico du G20 des Entrepreneurs au gouvernement français, novembre 2012

- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique (édition 2012), Ministère de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique
- « 31 indicateurs sur le système éducatif français », L'Etat de l'école N° 32, Ministère de l'Education Nationale

## Création d'entreprise, auto-entrepreneuriat, reprises

**Après une forte progression en 2010 et la régression de 2011, 2012 regagne du terrain grâce à l'auto-entrepreneuriat, mais les créations non auto-entrepreneurs sont dans la plupart des activités en nette régression.**

*Chiffres bruts INSEE, analyse A Letowski*

**Le poids des auto-entrepreneurs augmente entre 2012 et 2011 (de 53 à 56%), tout comme leur nombre (+9%), alors que celui des non auto-entrepreneurs diminue de près de 5%, signes d'une crainte de s'engager dans la création ? Au final, le résultat paraît plus favorable en 2012 qu'en 2011 quant au nombre de créateur ; mais cette conclusion doit prendre en compte le fait que 40% des auto-entrepreneurs ne réalisent pas de recettes.**

Noter les fortes progressions inexplicables entre les mois d'octobre 2012 et 2011, alors que celles de septembre avaient connu une nette diminution (une question d'enregistrement ?)

	Janvier/octobre 2012 comparé à janvier/octobre 2011				octobre 2012 comparé à octobre 2011			
	Nbre auto-entrepreneurs	Nbre autres créateurs	Total	% AE	Nbre auto-entrepreneurs	Nbre autres créateurs	Total	% AE
2012	265 538	204 863	470 401	56,4	31 111	22 308	53 419	58,2
2011	243 814	214 896	458 710	53,2	25 604	20 276	45 880	55,8
Evol	8,9	-4,7	2,5		21,5	10	116,4	

**Ces mouvements sont inégaux selon les activités ; la comparaison des seules années 2009 et 2012 (pour les 10 premiers mois de chaque année) montre une nette progression dans les activités de santé et de transports, alors qu'il y a régression, tout type de création, dans le commerce, les services aux entreprises et aux particuliers, de loin les plus nombreux :**

	Auto-entrepreneur (AE)				Autre créateur			Toute création
	Nbre 2012	Evol 2012/2011	Evol 2012/2009	% AE 2012	Nbre 2012	Evol 2012/2011	Evol 2012/2009	Evol 2012/2009
<b>Hausse 2012/2009 tant en auto-entrepreneur qu'autre créateur</b>								
Santé, éducation	27 329	14	26	56	21 715	5,7	8	17
Transport	2 526	18	47,5	30	5 785	-1	8,2	18
<b>Hausse pour les AE et baisse pour les autres créateurs</b>								
Construction	40 062	19	21,5	55	32 941	-7	-3	9
« Industrie »	14 677	20	23	62,5	8 800	-13	-22	1
HCR	7 660	18	12	34	15 042	-1	-4	1
<b>Baisse des AE 2012/2009 et stabilité ou hausse pour les autres créateurs</b>								
Information, com	16 136	20	-7	67	7 896	-2	0	-5
Immobilier	2 046	-8	-6,5	14	12 277	-7	15	11
<b>Baisse de tout type de création entre 2009 et 2012</b>								
Commerce	52 506	3	-9	54,5	43 914	-7	-15	-12
Services aux particuliers	41 142	4	-9	79	10 752	-4	-19,5	-12
Services aux entreprises	59 828	3	-6	61	37 758	-3	-4	-5

**Rappel de la situation tout créateur entre les années 2009 (indice 100) et 2012 :**

	2009	2010	2011	2012
Auto-entrepreneurs	100	117	93	101
Autres créateurs	100	101	99	94
Ensemble	100	110	95,5	98

**Auto-entrepreneur : les 2/3 des immatriculés depuis 2009 sont toujours « administrativement actifs » ; 48% ont déclaré des recettes relatives au 2ème trimestre 2012, 3 544€ en moyenne, sans grand changement depuis le 4ème trimestre 2009.**

*Acos, communiqué de presse du 2 novembre 2012 « Bilan du dispositif auto-entrepreneurs à fin août 2012 »*

828 426 auto-entrepreneurs actifs fin août 2012, avec 1 255 710 immatriculations depuis le début du régime et 427 284 radiations :

	2009	2010	2011	2012 Janvier-août	Total 01-01-2009 au 30-08-2012
Nombre d'affiliés	336 801	408 889	311 613	198 407	1 255 710
Nombre de radiés	23 620	94 250	205 899	103 515	427 284
Nombre d'actifs en fin de période	313 181	627 820	733 534	828 426	828 426

Les radiations oscillent entre 45 000 et 62 300 chaque trimestre depuis 2ème trimestre 2011 du fait essentiellement des radiations automatiques, parce qu'il n'y a pas eu de recettes déclarées pendant 8 trimestres consécutifs.

**En 2012, les moins de 40 ans sont ceux qui ont connu les taux de radiation les plus conséquents :**

Du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 août 2012 et ne concernant que les immatriculés en 2012	Âge					Sexe		Total
	>30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et plus	Hommes	Femmes	
En % des immatriculations	21,3	28,4	25,0	15,5	9,8	63,0	37,0	828 426
En % des radiations	26,2	32,7	22,7	11,9	6,5	66,8	33,2	103 515
Part des comptes radiés	15,4	14,4	11,3	9,6	8,3	13,3	11,2	12,5

Les taux de radiation oscillent entre 5,7% et 16,7% ; ils sont à observer au regard de l'importance des auto-entrepreneurs dans l'activité :

	Finances assurance	Transports	Commerce	Construction	Immobilier	Services entreprises	HCR	Services particuliers	Education santé	Industrie
% de radiation	16,7	16,4	14,5	14,1	13,7	13,0	12,6	12,2	7,7	5,7
% d'auto- entrepreneur En 2011	12,0	27,5	52	49	14	60	30	78	54	56,5

**48% des auto-entrepreneurs sont économiquement actifs au cours du 2ème trimestre 2012, une proportion stable depuis le 4ème trimestre 2009 (entre 45,9% et 50,1%) et de l'ordre de 60% au cours d'une année entière. Le chiffre d'affaires moyen déclaré oscille entre 3 119 et 3 618€ (3 544€ au 2ème trimestre 2012).**

**42% ont déclaré au plus 1 500€ de recettes au premier trimestre 2012 ; la répartition des recettes déclarées est la suivante :**

	Moins de 1 500€	De 1 500 à 3000	De 3 à 4 500	DE 4 500 à 7 500	De 7 500 à 10 000	Plus de 10 000	Total
En %	41,6	19,5	12,6	14,6	5,7	5,9	100

**Les recettes déclarées en 2011 varient selon les secteurs d'activité**, de 14 546€ en restauration à 5 704€ dans les activités créatives, artistiques et de spectacle ; ci-dessous les recettes déclarées pour les activités les plus fréquentes :

2 011	Restauration	Immobilier	Construction	Activités juridiques, conseils	Commerce détail	Transports	Activités scientifiques et techniques
Recettes moyennes	14 546	12 972	12 591	11 460	9 589	9 089	8 470
Nbre actifs	13 885	5 092	67 311	46 009	98 162	2 569	36 704

2 011 suite	Services adm et de soutien	informatique	Education	Services aux particuliers	Edition Audiovisuel	Santé	Activités artistiques, créatives et spectacles
Recettes moyennes	8 474	8 206	7 605	7 079	6 968	6 792	5 704
Nbre actifs	32 582	21 379	40 854	69 934	4 622	16 910	23 765

**« Malgré un réel dynamisme de la création d'entreprises, la France reste souvent présentée comme un pays doté d'une faible culture entrepreneuriale, une image qui doit cependant être nuancée. » : une comparaison avec trois pays phares : les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne**

*Note d'analyse N° 296, octobre 2012, du Centre d'Analyse Stratégique « L'entrepreneuriat en France*

*Volet 1 : Mythes et réalités en comparaison internationale*

*Cette note s'appuie sur les enquêtes d'envergure européenne (Eurobarometer) et internationale (Global Entrepreneurship Monitor)*

*Paradoxalement les français ont une fort bonne image de la création d'entreprise, mais estiment moins que les autres, disposer de compétences pour devenir entrepreneur ; est-ce la raison pour laquelle l'écart est nettement plus grand entre les intentions de créer et les créations effectives ? Plus que les autres, ils assimilent création à indépendance et liberté et moins à opportunité économique, et pourtant ils sont aussi ceux qui estiment le plus que ces opportunités sont le fondement des créations d'entreprise !!! Des sondages d'opinion sont-ils suffisants pour exprimer ces contradictions inexplicables, ou des questions pertinentes, voire des populations spécifiques (privilégier les experts, selon quels critères de choix et non les chefs d'entreprise) manquent-elles dans le questionnaire proposé ?*

**Le nombre et le taux de création d'entreprises sont fréquemment utilisés pour mesurer le dynamisme entrepreneurial d'un pays. Ces indicateurs présentent deux grandes limites :** des comparaisons internationales difficiles et le fait que « l'entrepreneuriat ne se réduit pas à l'acte de création d'entreprises ; il renvoie à un phénomène complexe et multidimensionnel faisant intervenir un individu (ou une petite équipe) porteur de projet, animé d'un état d'esprit particulier l'amenant, dans un environnement donné, à prendre des risques, à saisir des opportunités, à innover dans le but de créer une activité source de valeur (économique et/ou sociale). »

**« Considérer la création d'entreprises comme un processus implique de ne pas se focaliser uniquement sur le seul passage à l'acte mais d'envisager également les étapes allant de l'éveil**

## **entrepreneurial au développement d'un potentiel entrepreneurial, puis à la décision d'entreprendre »**

En France **les entrepreneurs sont considérés comme des contributeurs essentiels à la croissance économique** (créateurs d'emplois pour près de 90 %, créateurs de nouveaux produits et services profitables à tous pour 73 %) ; **mais ils le sont aussi comme des entrepreneurs qui ne pensent qu'à leur portefeuille et exploitent le travail des autres** et ce plus que dans les autres pays ; **la valorisation sociétale est moindre**, notamment dans les médias nettement plus présente aux USA). Ceci étant, **65 % considèrent qu'être entrepreneur est un bon choix de carrière** (autant qu'aux États-Unis et beaucoup plus qu'en Allemagne et au Royaume-Uni avec environ 50 %).

Selon la dernière édition du baromètre européen sur l'entrepreneuriat, 51 % des Français plébiscitent ce statut, un peu moins que les Américains (55 %) mais davantage que les Britanniques (46 %) et les Allemands (41 %). **Les motivations les plus fréquemment citées en France sont celles touchant au goût pour la liberté** (78 % des raisons évoquées), **loin devant les facteurs relevant d'une opportunité économique** (9 % des raisons citées) **et ceux liés à une nécessité économique** (3 %) ; cette hiérarchie des motivations se retrouve dans les autres pays, mais on constate **en France une survalorisation de la liberté associée au travail indépendant et une moindre valorisation des retombées estimées d'une activité entrepreneuriale**, en écho à la faible satisfaction que les salariés retirent de leur travail.

Toutefois, les Français exprimant une préférence pour le statut de salarié (46 % de la population), évoquent une préférence pour la stabilité de l'emploi, l'assurance d'un revenu fixe et régulier, l'existence d'horaires de travail fixes et d'un mécanisme de protection sociale, une préférence moins marquée que dans les autres pays européens, mais nettement plus qu'aux États-Unis.

**Les Américains sont plus nombreux (35 %) à considérer qu'il est possible pour eux de devenir indépendants au cours des cinq prochaines années**, contre les Français au même niveau que les Allemands ou les Britanniques (plus de 30 %). Dans tous les pays, la faisabilité perçue de l'entrepreneuriat est inférieure à sa désirabilité.

En France comme en Allemagne, on estime avoir **moins souvent les compétences nécessaires au démarrage d'une activité entrepreneuriale** (38 % contre 43 % au Royaume-Uni et 56 % aux États-Unis) ; pourtant, les Français sont plus nombreux que les Allemands et surtout que les Britanniques à considérer que leur éducation scolaire les a bien préparés à l'entrepreneuriat ; mais ils sont loin derrière les Américains (**74 % considèrent que leur éducation scolaire les a aidés à développer leur sens de l'initiative contre 59 % des Français et 67 % qu'elle leur a donné les compétences et le savoir-faire pour gérer une entreprise contre 42 % des Français**).

**Si la peur de l'échec** est plus présente en France qu'aux États-Unis (37 % contre 31 % des Américains), mais **guère plus qu'au Royaume-Uni (36 %) et moins qu'en Allemagne (42 %)** ; cette peur a considérablement diminué en France depuis le pic de 2008 (52 %) alors qu'elle progresse dans les autres pays étudiés, notamment aux États-Unis (25 % en 2008). Confrontés à la possibilité d'un échec, seuls 36 % des Français considèrent qu'il convient d'abandonner le projet de création d'entreprise, contre 56 % en Allemagne.

**Les principaux risques** mis en avant sont ceux liés aux **conséquences économiques de l'échec** (faillite, perte de leurs biens), **devant l'absence de sécurité** (de l'emploi, des revenus), la peur de l'échec personnel et le fait de devoir y consacrer trop d'énergie ou de temps ; les conséquences économiques de l'échec sont plus fortement ressenties en Allemagne (51 %) qu'au Royaume-Uni (48 %) et en France (44 %), et surtout qu'aux États-Unis (35 %). **En France, les obstacles sont plus fortement ressentis que dans les autres pays** et résident principalement dans le manque de soutien

financier (86 %), la complexité des procédures administratives (72 %), le déficit d'information sur les modalités de création d'une entreprise (54%).

**En 2011, 18 % des Français interrogés déclarent vouloir créer une entreprise dans les trois prochaines années, bien plus que les Américains (11%), les Britanniques (9%) et les Allemands (6%) ; pourtant « le passage à l'acte » est moins fréquent que dans les autres pays (5,8% de porteurs de projet très impliqués et nouveaux entrepreneurs comme en Allemagne, 7,3% en Grande-Bretagne, 12,6% aux USA).**

Cette performance moyenne de la France s'explique davantage par la faible proportion d'entrepreneurs nouveaux que par un déficit d'entrepreneurs émergents et d'entrepreneurs établis. Toutefois, depuis 2003, ces différents indicateurs ont fortement progressé.

Deux grands types d'entrepreneurs sont généralement distingués : ceux qui agissent par "nécessité", car ils ne trouvent pas d'emploi en tant que salarié, et ceux qui agissent par "opportunité", car ils perçoivent de bonnes occasions pour développer une activité et accroître leur revenu. **Les recherches récentes sur la dynamique du processus entrepreneurial et du taux de pérennité, mettent en évidence le rôle déterminant des objectifs poursuivis par les entrepreneurs pour apprécier la qualité des entreprises créées.**

Comme dans l'ensemble des sociétés fondées sur l'innovation, l'engagement dans des activités entrepreneuriales est principalement motivé par l'existence d'opportunités d'affaires prometteuses. **La France se distingue par le taux particulièrement élevé de cet entrepreneuriat d'opportunité** : en 2011 (71 % du TAE contre 63 % aux États-Unis, 55 % en Allemagne et seulement 46 % au Royaume-Uni).

*Ce constat est en grande contradiction avec le pourquoi de la création en France (recherche d'indépendance et de liberté) et la réalité des créations d'entreprise en France (une minorité inscrite dans cette dynamique) !!! Sans doute est-là la limite de l'interrogation des opinions d'une population, à moins que cela n'explique la faible création en France pour recherche d'opportunité.*

**Une typologie en 4 types de créateurs et deux sous-groupes : « créateurs par nécessité » et « par adaptation » d'une part avec 58% des créateurs, « créateur par opportunité » et « par vocation » d'autre part (42% de créateurs)**

*La note d'analyse du Centre d'Analyse Stratégique N° 297, octobre 2012 « L'entrepreneuriat en France, Volet 2 : Comment mieux accompagner la prise de risque des créateurs d'entreprises ?*

*Afin d'identifier des profils-types de créateurs d'entreprise (données de SINE 2006-2009), les auteurs de l'étude déterminent les caractéristiques les plus discriminantes (à partir d'une Analyse Factorielle des Correspondances Multiples), puis regroupent les créateurs les plus semblables au regard de ces caractéristiques clés (à partir d'une Classification Ascendante Hiérarchique).*

*Cette analyse rigoureuse d'un pont de vue méthodologique, utile pour affiner le regard sur les créateurs, est obscurcie à la fois par la qualité insuffisante du questionnement dans SINE (exemple : une définition de l'innovation, non précisée, afférente au ressenti des répondants et donc exprimant des réalités différentes), et à la fois à la non expérience des auteurs de l'étude sur ce champ de la création, conduisant à des erreurs d'interprétation. J'ai tenté de synthétiser ce qui est spécifique à chaque type de créateur, en*

*partant des données recueillies dans l'analyse du CAS, mais en reliant chaque ensemble d'observations, ce que n'ont pas réussi à faire les auteurs de l'étude.*

**La typologie obtenue permet de distinguer quatre grands groupes de créateurs :**

1. les créateurs par "nécessité", qui sont principalement d'anciens chômeurs cherchant à créer leur propre emploi (36% des créateurs)
2. les créateurs par "adaptation", qui, en raison de leur très faible niveau de diplôme, sont à la recherche d'opportunités d'emploi ou de revenu (22% des créateurs)
3. les créateurs par "opportunité", souvent salariés auparavant et qui choisissent de créer leur entreprise afin d'améliorer leur situation (22% des créateurs)
4. les créateurs par "vocation", qui ont un très haut niveau d'éducation et dont l'exercice de la profession passe souvent par le statut d'indépendant (cas des professions libérales), 19% des créateurs

**Une vision synthétique de ces 4 types, notamment au regard des risques :**

**Les créateurs par "opportunité" et par "vocation" sont deux sous-populations proches ;** ils s'exposent principalement à des risques financiers (montants investis élevés), mais se placent dans des situations familières et débutent plus souvent avec une activité complémentaire en parallèle. L'exposition au risque des créateurs par "**vocation**" est accrue par la forte mobilisation de leurs ressources personnelles, mais limitée par leur installation en personne morale ; par contre, les créateurs par "**opportunité**" investissent plus souvent et des montants plus élevés que les autres créateurs. Ils doivent plus souvent faire face aux difficultés de paiement de leurs clients.

**Les créateurs par nécessité ou par adaptation sont deux sous-populations proches,** se différenciant par un recours plus modeste à l'embauche pour le groupe des nécessités (plus demandeurs au démarrage de créer leur emploi).

Les risques encourus par les créateurs par "**adaptation**" sont principalement liés aux caractéristiques de l'entreprise créée : choix du secteur d'activité (forte présence dans le commerce où les taux de cessation sont élevés) et de la catégorie juridique (entreprise principalement créée sous forme d'entreprise individuelle) ; ce sont les plus prudents. Ils ont par ailleurs fréquemment rencontré des problèmes de trésorerie, en raison notamment d'une baisse de leur chiffre d'affaires.

**Les créateurs par "nécessité" sont essentiellement pénalisés** par leur faible connaissance de leur environnement (absence d'expérience de la création d'entreprise et de l'activité dans laquelle ils se lancent) ; ils sont les plus optimistes en termes de développement, mais aussi les plus dynamiques en termes de création d'emplois (mais ils étaient aussi peu employeurs au démarrage). Leur situation de départ était particulièrement défavorable.

**Ces constats s'expliquent par leur situation au démarrage :**

➤ En ce qui concerne le profil de l'entreprise :

Types de création	Nécessité	Adaptation	Opportunité	Vocation
% dans le total	36,2	22,2	22,1	19,4
Type d'activité	Moins dans la construction	Plus de commerce (40%) et de construction (29%)	Plus de commerce et de construction (29%)	activités de service (63%), notamment aux entreprises
% de personnes morales	39	39	46	58
Montants investis au démarrage : au moins 16 000€	27	24	31	31
Exercice d'une activité complémentaire	4	10	21	29
Taux de pérennité à 3 ans	66	63	72	75

➤ Au regard du profil du dirigeant de l'entreprise :

Types de créateur	Nécessité	Adaptation	Opportunité	Vocation
% dans le total	36,2	22,2	22,1	19,4
Motivations à la création	Créer son emploi	Diverses	Opportunité de créer, d'augmenter son revenu	Développer une idée nouvelle, Exercer sa profession
Situation immédiatement avant la création	Chômeur (47 moins d'un an et 47 plus d'un an)	Variée, dont chômeur (25), inactif (30)	Salarié (94)	Indépendant ou chef d'entreprise (49), salarié (27), chômeur (9)
Moins de 40 ans	56	51	68	54
Hommes	69	71	73	72
Niveau de diplôme	Second cycle du secondaire ou technique (57) 1 <sup>er</sup> cycle du sup (15)	81 aucun ou niveau Brevet	Second cycle du secondaire (66) ou technique 1 <sup>er</sup> cycle du sup (14)	Sup (72) dont 3 <sup>ème</sup> cycle ou grande école (49), secondaire (29)
Qualification antérieure	Employé/ouvrier (51) Cadre (28)	Employé/ouvrier (71) Cadre (15)	Employé/ouvrier (59) Cadre (19)	Cadre (59) Employé/ouvrier (27)
A déjà exercé l'activité en %	48	51	60	54
A déjà été dirigeant d'entreprise	16	30	20	44

Une approche plus fine des motivations :

Types de créateur	Nécessité	Adaptation	Opportunité	Vocation
% dans le total	36,2	22,2	22,1	19,4
Être indépendant	59	62	73	52
Goût d'entreprendre	33	32	49	43
Sans emploi	61	27	0	2
Augmenter ses revenus	18	24	42	24
Opportunité de création	13	13	21	18
Idées nouvelle de produit, marché	12	9	10	21
Seule possibilité d'exercer la profession	9	10	0	19

**L'exposition au risque :**

**-Pour un créateur d'entreprise, un premier moyen de sécuriser son activité consiste à s'engager dans une activité connue.**

Les créateurs par "opportunité" se placent dans la situation la plus favorable : ils sont **60 % à avoir une activité identique à celle du métier principal** qu'ils ont auparavant exercé, contre 54 % des créateurs par "vocation", 51 % des créateurs par "adaptation" et 48 % des créateurs par "nécessité". Pour ces deux dernières catégories, la faible propension à se placer dans un environnement familier apparaît, au moins en partie, contrainte. En effet, c'est au sein de ces profils de créateurs que l'on trouve la plus forte proportion d'individus qui étaient auparavant chômeurs ou sans activité professionnelle (93 % chez les "nécessité" et 54 % chez les "adaptation").

**- Pour les créateurs engagés dans une activité identique à celle de leur précédent métier, le degré de familiarité sera d'autant plus élevé que leur expérience est conséquente.** Là encore, ce sont les créateurs par "opportunité" qui sécurisent le plus leur parcours : 54 % ont une expérience identique de plus de trois ans (la proportion varie de 42 % à 47 % chez les autres profils de créateurs) et près de 27 % ont une expérience de plus de dix ans.

**- Une autre façon de sécuriser sa création d'entreprise consiste à se lancer, alors que des relations ont déjà été précédemment établies avec les fournisseurs, les clients, ou lorsque le précédent employeur facilite la création de la nouvelle activité.**

À nouveau, les créateurs par "opportunité" sont les plus nombreux (50 %) à avoir établi au moins une relation de ce type, mais les différences avec les autres créateurs ne sont cependant pas très marquées.

**-Enfin, l'exposition au risque des créateurs d'entreprise sera plus limitée s'ils ont déjà eu une expérience de ce type.** Ce sont les créateurs "par vocation" qui se placent dans la situation la plus

favorable : **44 % d'entre eux avaient déjà créé ou repris une entreprise** contre 30 % des créateurs par "adaptation", 20 % des créateurs par "nécessité" et 16 % des créateurs par "opportunité" ; la moitié des créateurs par "vocation" sont d'anciens indépendants ou chefs d'entreprise salariés. Les créateurs par "vocation" et par "opportunité" exercent par ailleurs plus fréquemment une activité au sein d'une autre entreprise que celle qu'ils ont créée (*la création nouvelle peut être aussi une forme de développement*). Cette activité complémentaire leur permet de diversifier les risques en leur assurant un revenu additionnel. **Un tiers des créateurs par "vocation" qui étaient chefs d'entreprise au moment de la création, conservent cette double activité tandis que près de 20 % des créateurs par "opportunité" conservent une activité salariée.**

### **L'ambition du projet et le développement**

**Les moyens mobilisés au démarrage par les créateurs sont dans l'ensemble relativement faibles : plus de la moitié d'entre eux ont eu besoin de moins de 8 000 euros pour démarrer leur projet**

C'est parmi les créateurs par "adaptation" que cette proportion est la plus élevée (59 %, dont 25 % ayant eu besoin de moins de 2 000 euros). Les créateurs par "nécessité" et par "opportunité" ont un profil assez proche, les premiers se distinguant cependant par une proportion plus forte d'individus ayant investi de faibles montants (moins de 8 000 euros). Les créateurs par "vocation" ont un profil contrasté : un quart d'entre eux ont eu besoin de moins de 2 000 euros pour démarrer leur projet (*notamment les professions libérales*), mais 20 % ont investi plus de 40 000 euros (contre 10 % environ pour les autres profils de créateurs).

Si l'on suppose que les risques financiers augmentent avec les montants investis, alors les créateurs par "vocation" sont les plus exposés et les créateurs par "adaptation" sont au contraire davantage préservés. Cette hypothèse est confortée par le fait que les créateurs qui ont plus fréquemment investi des montants élevés, sont les plus nombreux à déclarer avoir eu des difficultés à obtenir un financement.

**Pour mieux comprendre les risques financiers auxquels les créateurs s'exposent, il faut également mettre en perspective les montants investis au démarrage avec la structure de financement.** Le recours aux ressources personnelles est plus important pour les créateurs par "vocation" et par "adaptation". Les créateurs par "nécessité" présentent la particularité d'être très nombreux (77 %) à bénéficier de financement public (*allocation chômage, exonération de charges sociales*). Grâce à ces aides publiques, ils sont en mesure de financer des projets d'un montant comparable à ceux mis en place par les créateurs par "opportunité", ces derniers ayant plus souvent recours aux emprunts bancaires

Quel que soit leur profil, les créateurs déclarant avoir eu des difficultés de financement, s'appuient beaucoup moins sur leurs ressources personnelles et davantage sur des emprunts bancaires.

**Quel que soit leur profil, les créateurs sont effectivement plus nombreux à se constituer en personne morale à mesure que leurs investissements initiaux augmentent.** Les créateurs par "vocation" optent plus souvent que les autres pour la constitution en personne morale ; ils sont 3,3 fois plus nombreux à bénéficier d'emprunts bancaires au titre de l'entreprise lorsqu'ils sont constitués en société plutôt qu'en entreprise individuelle.

**Des investissements plus élevés entre le démarrage et 3 ans après chez les créateurs par "opportunité" : 74 % parmi ces derniers contre 68 % des créateurs par "vocation" et par "nécessité" et 62 % des créateurs par "adaptation" ont investi.** Ils ont également plus fréquemment engagé des dépenses d'investissement élevées : 30 % ont investi plus de 15 000 euros, une proportion comparable à celle des créateurs par "vocation", mais supérieure à celle des créateurs par "adaptation" (24 %) et des créateurs par "nécessité" (20 %).

Les créateurs par “opportunité” se distinguent aussi par un recours aux emprunts bancaires au nom de l’entreprise, plus fort (33 %) que les autres catégories (moins de 26 %).

Les créateurs par “nécessité” utilisent par contre plus souvent leurs ressources personnelles.

### Employeurs au démarrage et à 3 ans :

Types de création	Nécessité	Adaptation	Opportunité	Vocation
% dans le total	36,2	22,2	22,1	19,4
% d’employeur au démarrage dont 3 salariés et plus	20 dont 4	29 dont 8	30 dont 8	31 dont 11
% d’employeur 3 ans après dont 3 salariés et plus	35 dont 10	45 dont 17	46 dont 16	42 dont 20

Parmi les entreprises encore actives en 2009, **74 % n’employaient pas de salariés en 2006**, 29 % comptaient de 1 à 2 salariés et seulement 7 % plus de 3 salariés. **Trois ans plus tard, la proportion d’entreprises employant au moins un salarié a augmenté de plus de 50 %**, quel que soit le type de créateur considéré. **Cette progression est plus marquée pour les créateurs par “nécessité” (+ 76 %)** qui étaient les plus nombreux à avoir créé leur entreprise sans avoir embauché (80 %).

A contrario, les créateurs par “vocation” étaient relativement nombreux à avoir embauché des salariés dès le démarrage de leur activité (20 % avaient de 1 à 2 salariés et 11 % plus de 3 salariés), mais la part d’entreprises employeuses n’a progressé que de 37 %. Les créateurs par “opportunité” et par “adaptation” ont des comportements en termes de création d’emplois très proches, tant au démarrage (45 % environ d’entreprises employeuses) qu’au bout de trois ans d’activité (progression du poids des entreprises employeuses de 55 %).

### Les difficultés de trésorerie :

Les problèmes de trésorerie des créateurs par “opportunité” et par “vocation” sont essentiellement liés aux difficultés de paiement des clients. Ceux des créateurs par “adaptation” et “nécessité” proviennent plus souvent de la baisse de leur chiffre d’affaires et de difficultés de financement (accès au crédit ou autres problèmes financiers).

L’occurrence des problèmes de trésorerie varie en fonction des profils de créateurs : 39 % créateurs par “adaptation” y sont confrontés contre 34 % des créateurs par “nécessité”, 32 % des “opportunité” et 28 % des “vocation”. Les différents degrés d’exposition au risque des créateurs sont aussi fortement corrélés au secteur et au niveau d’activité de l’entreprise. Quelle que soit leur forme juridique, les petites entreprises (en termes de chiffre d’affaires) et celles du commerce rencontrent plus souvent des problèmes de trésorerie. En moyenne, les plus petites entreprises individuelles, éligibles au régime de la micro-entreprise, rencontrent plus de difficultés de trésorerie que les entreprises plus grandes qui relèvent quant à elles du régime du bénéfice réel.

« Ces différences entre régimes fiscaux peuvent s’expliquer par les plus fortes contraintes de financement rencontrées par les petites entreprises. Elles peuvent également refléter une moindre capacité de gestion des micro-entrepreneurs qui ne sont pas tenus d’établir un compte de résultat et un bilan. »

## TPE, artisanat, PME

### Les spécificités des « entrepreneurs » : études supérieures, expérimentés dans la direction d’entreprise, forte dynamique pour développer l’entreprise, y compris à l’export, s’appuyant avant tout sur les cofondateurs et leur famille/amis y compris pour financer

*Etude réalisée par Ernst & Young, en collaboration avec la Chaire Entrepreneurial de l’ESCP Europe « 20 ans de succès entrepreneurial en France » octobre 2012*

*Une enquête en ligne en mars 2012, à partir d’une liste de 30 questions auprès de 91 dirigeants d’entreprises, parmi les anciens candidats au Prix et 10 entretiens qualitatifs, cette enquête s’appuie sur les données recueillies auprès de 1 700 candidats entre 1993 et 2011 (base de données).*

*Pour être élu Entrepreneur de l'Année, il faut au préalable que l'entreprise candidate figure au Top 100 des entreprises les plus dynamiques et performantes de France, publié chaque année par le magazine l'Entreprise ; le candidat doit être dirigeant depuis au moins trois ans d'une entreprise, dont le capital n'est pas détenu à plus de 50% par un groupe, affiche une croissance d'au moins 15 à 20% et une rentabilité d'au moins 3% sur le dernier exercice.*

*Pourquoi avoir retenu cette analyse ? Parce qu'elle reflète ce qu'est, à mon sens, un entrepreneur dans son essence même (tant dans les motivations, le type de développement, les modalités de financement...) ; cette analyse permet de prendre distance avec la confusion fréquente faite entre créateur et entrepreneur ; seule en effet, une minorité de créateur se comporte comme des entrepreneurs.*

### **Le profil des entreprises :**

En moyenne sur ces vingt dernières années (base de données), **la grande majorité des candidats (64%) est composée d'entrepreneurs ayant créé leur propre entreprise. En 2011**, les créateurs sont **85%** des entrepreneurs observés, les héritiers 4% (contre 17% en 1993) et les repreneurs 12% (17 en 1993).

Une croissance marquée des **sociétés de services**, qui passent de 23% en 1993 à **44%** en 2011 et du secteur des technologies (3% en 1993, près de 20% en 2011) ; les entreprises industrielles ne sont plus que 22% contre 51% en 1993 et la distribution (16%)

### **Le profil des dirigeants :**

En 20 ans, on constate que les candidats démarrent leur aventure entrepreneuriale de plus en plus tôt : **plus d'un candidat sur deux a créé ou repris leur entreprise avant l'âge de 35 ans** (2% dans ce cas en 2002, la majorité à l'époque se situant plutôt dans la tranche d'âge des 45-54 ans).

**En 2011, près de la moitié des entrepreneurs sont diplômés de grandes écoles**, contre seulement un tiers en 2003 : écoles d'ingénieurs (26%), écoles de commerce (22%), universités (20%) ; la part des autodidactes s'est réduite (20% des candidats contre 26% en 2003)

Parmi les facteurs de réussite entrepreneuriale, la formation obtenue par le biais des études supérieures est en effet jugée "importante" pour 45% des entrepreneurs interrogés, voire "très importante" pour 20% d'entre eux.

**La moitié était dirigeant avant de créer l'entreprise** pour laquelle ils ont été nommés (25% comme indépendant et 24% comme dirigeants salarié) ; 41% étaient salariés non dirigeants (source enquête en ligne)

3 motivations principales de l'ordre du comportement ont conduit à créer ou reprendre (enquête en ligne) : Le **goût d'entreprendre et l'épanouissement personnel (84%)**, le **désir d'affronter de nouveaux défis (46%)**, l'envie d'être indépendant (33%) ; la perspective d'augmenter ses revenus n'est citée que par 15% et celle de créer parce que sans emploi (4%).

2 raisons de l'ordre de l'opportunité ou du type de produit à développer sont aussi évoquées : **l'opportunité issue d'un emploi précédent ou une offre de partenariat (25%)**, et **la mise sur le marché de nouveaux produits/services (21%)**.

**62%** mettent en avant la **passion**, **47%** leur **créativité** et **46%** leur **capacité visionnaire**, devant leur **qualité gestionnaire (39%)** et seulement 19% le goût du risque.

Dès le démarrage, **63%** envisage de **développer durablement l'entreprise à usage familial/patrimonial** et 25% de la vendre dans sa phase de croissance.

### **Le développement, lequel, comment, pourquoi ?**

**La croissance moyenne du chiffre d'affaires des entreprises, cumulée sur 3 ans, était de 148% pour les candidats de 2011**, contre 138% pour ceux de 2007.

De quelque 200 employés, **l'effectif moyen est passé à 640** ; en 2011, **leurs effectifs ont connu en moyenne une croissance de 70% sur les trois dernières années** (plus de 39 000 emplois créés sur trois ans).

**41% des dirigeants interrogés avaient inscrit l'internationalisation dès l'origine de leur entreprise.** Entre 2007 et 2011, la taille des entreprises – en nombre moyen d'employés – a progressé de manière très significative (+ 42%), mais +72% pour les effectifs à l'international.

Le marché français représente encore plus de trois quarts des revenus pour plus de 60% des entrepreneurs interrogés, l'Europe restant la destination principale devant les Amériques puis l'Asie. En dépit d'une forte croissance du chiffre d'affaires global des entreprises sur la période analysée 1993-2011 (+73%), le niveau de l'activité réalisée à l'international est resté relativement stable depuis 20 ans.

**A leur sens, ceux qui ont le plus contribué au succès de l'entreprise sont les cofondateurs (70% dont 36 très important), la famille et les amis (59% dont 19 très important) et les investisseurs (27% dont 14).**

Dans les premières étapes de la création ou de la reprise (enquête en ligne), **les entrepreneurs financent encore largement leur société par leurs économies personnelles (73%) et la famille/amis (30%)** ; l'emprunt bancaire contribue à hauteur de 38% et le financement via des business angels ou d'autres investisseurs (19%) et les subventions (11%).

**La croissance a été financée à 68% par l'autofinancement, 34% par l'augmentation de capital, 7% l'introduction en bourse et seulement 42% par l'emprunt bancaire.**

Dans les premières étapes de la création d'entreprise, près de 4 entrepreneurs interrogés sur 5 détiennent plus de 75% du capital de leur entreprise ; à mesure que cette dernière croît, la part du capital des fondateurs diminue sensiblement, au profit de celle des investisseurs ; **La proportion des entreprises dont les fondateurs possèdent plus des trois quarts du capital passe de 79% à 34%. Toutefois, 72% des investisseurs en 2011 possèdent moins de 50% du capital.**

**5 grands types d'attitudes face au numérique : les convaincus regroupant les « pionniers » et les « suiveurs », les dirigeants à accompagner (deux groupes) et ceux qui n'en veulent pas « les technophobes »**

*Fiducial, Orange, Institut Think « Les TPE françaises et les nouvelles technologies » octobre 2012*

*Étude quantitative auprès de 1 007 dirigeants d'entreprise de 0 à 19 salariés du 20 au 27 septembre 2012. L'échantillon a été raisonné puis redressé au poids réel de chaque segment afin d'être représentatif ; il a été interrogé par téléphone.*

**84% des dirigeants de TPE sont connectés à Internet**, mais les connexions sont encore principalement mixtes (professionnelle et personnelles, 53%), 41% au seul titre de l'entreprise et 9% au seul titre personnel. 78% estiment être bien informés au sujet du numérique.

58% ne sont pas présents sur internet ; **36% ont un site web** (66% les 10-19 salariés, 50% moins de 35 ans, 48% les services aux entreprises, 45% en région parisienne).

**Seuls les 2/3 estiment les outils numériques** (informatique, internet, téléphonie mobile, réseaux communautaires...) **importants pour leur activité** (dont 38% très important), **un peu moins pour les plus petites entreprises** (62 à 64% pour les moins de 3 salariés), 73% pour les 3 à 5 salariés et 78 à 81% pour les 6 salariés et plus.

**La fréquence de l'importance varie selon les caractéristiques de l'entreprise et du dirigeant :**

- Selon l'activité : service aux entreprises (91%), profession libérale (84%), Construction (73%), commerce (67%), HCR (52%), services aux particuliers (50%)
- Selon l'âge : moins de 35 ans (88%), au-delà (entre 60 et 70%)
- Selon la localisation : région parisienne (76%), province (63%)
- selon l'utilisation du numérique : dispose d'un site web (83%), internet pour usage personnel (34%)

**Internet est jugé indispensable pour la gestion/comptabilité/administration de l'entreprise (62%), la recherche d'information (55%), la relation fournisseur (54%), la communication et l'image de l'entreprise (48%), la relation client (45%), l'organisation personnelle du travail (40%), l'innovation (39%), le développement de nouveaux produits/ export (31%)**

**Le sondage a identifié 5 grands types d'attitudes face aux numériques :**

- 32% sont appelés « pionniers » : moins de 35 ans, profession libérale et services aux entreprises, possédant leur propre site web, en confiance avec les revendeurs ou opérateurs télécom
- 25% sont identifiés comme des « suiveurs » : 1 à 5 salariés, BTP, service aux entreprises, région parisienne, disposent d'un site web non marchand
- «Ceux qu'il faut convaincre » (21%) : 35-45 ans, 1 ou 2 salariés, artisans et commerçants, services aux particuliers, province, peu de présence sur le web
- 13% les « technophobes » : plus de 55 ans, pas de salarié, artisan et commerçant
- 9% « à aider » : ils sont convaincus de l'intérêt mais demande « à être aidés », pas de salarié, région parisienne, présents sur les blogs et les forums

**Les attentes** des patrons sont principalement centrées sur les sujets potentiellement problématiques tels que la sécurité, la sauvegarde, l'accès à distance des mails et télécommunications.

Dans une dimension plus macro-économique, **le développement des outils numériques est jugé prioritaire surtout dans le but de favoriser l'essor des entreprises françaises, leur compétitivité, leur image et l'emploi en France.**

**« Parmi ces acteurs lesquels doivent agir de façon prioritaire pour le développement de l'économie numérique en France ? »** Principalement les entreprises de l'informatique et opérateurs télécom (80%), mais aussi les organismes consulaires et les réseaux d'entreprise (72%), les administrations nationales (72%) et les collectivités locales (70%), les fédérations professionnelles (65%)... **en somme tous les acteurs cités par le sondage !!!**

### **Une approche de la formation dans le secteur de l'artisanat**

*ISM « Compétences artisanales : acquisition, transmission et actualisation », un travail de recherche avec 8 artisans et 4 « formateurs »*

**Les compétences s'acquièrent** (ce n'est pas de l'inné ou des aptitudes naturelle) ; elles ne se réduisent pas à la maîtrise de savoir-faire et de savoir-être innés ou acquis sur le tas, mais **suppose des connaissances formelles sinon théoriques.** Aucun artisan interrogé ne s'est formé seulement par l'expérience, sur le tas ; beaucoup ont insisté sur leurs compétences conceptuelles, analytiques, de diagnostic, de conseil, d'autoanalyse de leurs besoins, etc.

**Les connaissances et les compétences portent sur toutes les dimensions de la pratique artisanale :** le geste technique, le management, la gestion, le marketing etc. **Ces connaissances sont évolutives, en général du fait de l'environnement** (une évolution souvent contrainte). Sauf exception, les règles de l'art du métier, la technique, évoluent moins que les produits et les services, voire les process ou les installations.

« **Le problème de l'entreprise artisanale est de transformer son potentiel apprenant, en réalité.** Elle possède ainsi des atouts, mais la polyvalence de ses salariés ou plus généralement la faible division du travail, l'autonomie de ses membres ne lui permettent pas de faire l'économie de la transmission des connaissances, de l'apprentissage coopératif et de la résolution de problèmes en groupe...cela suppose que l'entreprise artisanale développe une capacité réflexive ». Il faut à l'entreprise :

- une possibilité de dialogue du chef d'entreprise avec le conjoint, le réseau, les institutions, les autres salariés, etc. ; la solitude ou l'isolement est néfaste.
- du temps pour faire un retour sur expérience;
- de la coopération entre les membres de l'entreprise ;
- le souci de formaliser et de conceptualiser ou de systématiser (à la fois pour acquérir des compétences transversales ou reproductibles et pour développer la mémoire ou la culture de l'entreprise)
- un capacité à dépasser les simples compétences de proximité ;
- une volonté de transmettre les compétences ou les savoirs acquis, de mutualiser les connaissances

### **L'apprentissage**

**Aucun artisan**, individuellement, sauf exception – s'il forme avec un objectif d'embauche - **n'aurait intérêt à former des apprentis** : cela coûte cher, le jeune formé risque de valoriser ailleurs la formation qu'on lui aura donnée et l'artisan qui cherche un ouvrier pourra de toute façon embaucher des apprentis formés ailleurs.

Pour l'entreprise, **l'apprentissage est une pratique compliquée où l'on navigue entre deux écueils : l'exploitation et l'aliénation** (l'imposition à l'apprenti d'une certaine conception du travail, de la valeur du travail à l'origine d'un certain nombre d'incompréhensions réciproques et d'échecs)

### **La formation des salariés**

La formation professionnelle continue est **peu pratiquée** (5 à 6%) ; de plus, **l'entreprise artisanale ne maîtrise pas les outils de la formation professionnelle** (analyse des besoins, gestion prévisionnelle des compétences, plan de formation, parcours de formation individuel, etc.), **souvent inadaptés** à l'entreprise artisanale ; elle reste d'inspiration scolaire, privilégiant par exemple l'écrit (mauvais souvenirs de la formation scolaire). Peut-on mettre en mots, condition pour acquérir ou développer une qualification, sans passer par l'écrit ?

**La formation suppose le plus souvent un départ en formation, donc un temps de travail qui ne sera pas compensé** et une charge de travail qui ne pourra pas être mutualisée vu les faibles effectifs de l'entreprise (d'où la demande à ce que les salariés effectuent une partie au moins des formations offertes sur leurs jours de repos entraînant souvent refus et incompréhension réciproque)

**Autre problème, celui de la valorisation en interne de l'effort de formation** (symbolique et matérielle), alors que les perspectives d'évolution sont relatives dans l'entreprise artisanale et donc un frein à la formation (tant pour les salariés, pour lesquels le retour sur investissement n'est pas toujours évident, que pour le chef d'entreprise qui peut craindre de voir partir un salarié trop formé).

### **A propos des artisans**

Les artisans se tiennent informés des transformations de leur métier (évolution des produits qu'ils utilisent ou des services qu'ils proposent) ; **les fournisseurs sont au cœur de la dynamique de transformation des compétences.**

**L'inclusion de l'artisan dans un réseau** (franchise, enseigne, etc.) induit fréquemment des obligations de formation. Mais les fournisseurs et enseigne, vecteurs de renouvellement de la compétence, peuvent être aussi inducteurs d'une perte de compétence en rendant sans usage certaines compétences traditionnelles

**En 2011, 8,2 millions de personnes travaillent le dimanche, d'après l'enquête Emploi de l'Insee, dont 6,5 millions de salariés (29% des salariés) et 1,6 million de non-salariés (54% des non-salariés).**

*DARES Analyses N°75 octobre 2012 « En 2011, 29 % des salariés ont travaillé le dimanche de manière habituelle ou occasionnelle »*

29 % des salariés travaillent le dimanche, de façon occasionnelle (16 %) ou **habituelle (13 %)**, à égalité chez les cadres, les professions intermédiaires et les employés (chaque sous-groupe entre 30 et 33%), contre 19 % pour les ouvriers ; les employés sont les plus nombreux à travailler habituellement le dimanche (20 %) tandis que pour les cadres, le travail dominical est davantage occasionnel (25 %). Les salariés qui travaillent le soir et la nuit sont moins nombreux, mais ils travaillent plus souvent que les autres le dimanche.

**Les salariés qui travaillent le dimanche de façon habituelle sont un peu plus jeunes que la moyenne des salariés** : 24 % ont moins de 30 ans, contre 20 % pour l'ensemble des salariés de cette tranche d'âge et sont **plus souvent des femmes** (56 % contre 45 % pour les hommes).

Ceux qui travaillent habituellement le dimanche ont pour **42% des horaires variables** (23% pour ceux qui ne travaillent pas le dimanche), ou alternants (18% contre 7) ; les horaires réguliers sont l'apanage de ceux qui ne travaillent pas le dimanche (70% contre 40).

Le travail habituel du dimanche est plus le fait des agents de l'Etat et des hôpitaux, et nettement moins celui du secteur privé.

**54% des non-salariés travaillent le dimanche (27% habituellement, 28% occasionnellement)**

**Le travail du dimanche est lié en premier lieu aux activités de production de services pour les salariés ; il est beaucoup plus répandu dans quasiment l'ensemble des activités chez les indépendants :**

	Non-salariés			Salariés		
	Habituellement	Occasionnellement	Ensemble	Habituellement	Occasionnellement	Ensemble
<b>Agriculture</b>	<b>58,0</b>	<b>28,6</b>	<b>86,6</b>	<b>8,4</b>	<b>22,9</b>	<b>31,3</b>
<b>Industrie</b>	<b>35,4</b>	<b>20,6</b>	<b>56,0</b>	<b>8,3</b>	<b>11,8</b>	<b>20,1</b>
Dont industrie alimentaire, boulangerie/pâtisserie...	75,6	5,8	<b>81,4</b>	24,4	12,4	36,8
<b>Tertiaire</b>	<b>22,5</b>	<b>28,7</b>	<b>51,2</b>	<b>15,3</b>	<b>16,8</b>	<b>32,1</b>
Dont hébergement	79,2	13,4	<b>92,6</b>	45,2	14,5	<b>59,7</b>
Dont restauration	60,9	17,7	<b>73,6</b>			
Dont activités créatives, artistiques et spectacle	29,5	48,2	<b>77,7</b>	30,1	28,4	<b>58,5</b>
Dont activités sportives, récréatives et de loisirs	46,1	17,6	<b>63,7</b>			
Dont commerce de détail	36,7	27,1	<b>63,8</b>	9,8	27,0	36,8
Dont Information, communication	18,0	41,4	<b>59,4</b>	6,4	20,5	26,9
<b>Dont transports terrestres</b>	<b>21,5</b>	<b>29,6</b>	<b>51,1</b>	<b>16,5</b>	<b>19,5</b>	<b>36,0</b>
Dont santé	23,6	25,9	49,5	40,4	17,7	<b>58,1</b>
<b>Dont services aux entreprises</b>	<b>8,9</b>	<b>36,5</b>	<b>45,4</b>	<b>6,2</b>	<b>12,7</b>	<b>18,9</b>
<b>Dont services aux particuliers</b>	<b>5,0</b>	<b>17,0</b>	<b>22,0</b>	<b>12,5</b>	<b>14,0</b>	<b>26,5</b>
<b>Construction</b>	<b>2,9</b>	<b>24,7</b>	<b>27,6</b>	<b>0,6</b>	<b>6,6</b>	<b>7,3</b>
<b>Ensemble</b>	<b>26,7</b>	<b>27,6</b>	<b>54,3</b>	<b>13,2</b>	<b>15,5</b>	<b>28,7</b>

Sont soulignées les activités où les indépendants sont une forte proportion des travailleurs du dimanche dans l'activité concernée et en rouge, celles où les salariés sont très largement présents

**En 2011, les immigrés représentent 10% des personnes en mesure de travailler ; parmi les immigrés, 11,8% les immigrés sont des non-salariés, très proches des non immigrés (11,3%), mais 16% sont au chômage (2 fois plus que les non immigrés)**

*Dares Analyses N°77 octobre 2012 « Emploi et chômage des immigrés en 2011 »*

En 2011, on dénombre **4,0 millions d'immigrés âgés de 15 à 64 ans** résidant dans un ménage de France métropolitaine, dont 2,7 millions sont actifs, en emploi ou au chômage ; ces personnes nées dans un pays étranger représentent **10 % de la population en âge de travailler** dont 4,6% originaires d'Afrique (dont 3,1 % du Maghreb), 3,0 % d'un des 27 pays de l'Union européenne et 2,5 % d'un autre pays. On compte aussi 1,1 million de personnes nées françaises à l'étranger (2,7 % des 15-64 ans), soit au total 12,7 % des 15-64 ans.

**Les immigrés sont plus présents dans les tranches d'âge de 30 à 54 ans et nettement moins diplômés que les non immigrés : Ils sont deux fois plus au chômage que les non immigrés (16,3% contre 8,5),** dont 8% pour les ressortissants de l'Union Européenne, 22% ceux venant de l'Afrique subsaharienne, 23% du Maghreb et 16% pour les autres pays (dont 25% pour les turcs, et 11% pour l'Asie). 20% sont à temps partiel (17% pour les non immigrés, mais 36% pour les femmes immigrées) ; par contre 7,4% sont en sous emploi (4,9% pour les non immigrés).

	Âge				Niveau formation			
	15-29 ans	30-54 ans	55-64 ans	Total	Peu ou pas de diplôme	Secondaire	Supérieur	Total
<b>Non immigrés</b>	<b>29</b>	<b>51</b>	<b>20</b>	<b>100</b>	<b>26</b>	<b>44,5</b>	<b>29,5</b>	<b>100</b>
<b>Immigrés</b>	<b>19</b>	<b>62</b>	<b>20</b>	<b>100</b>	<b>49</b>	<b>29</b>	<b>22</b>	<b>100</b>
Dont U E	14	59	28	100	46	33	21	100
Dont Maghreb	17	63	20	100	58	26	16	100
Dont Afrique subsaharienne	26	64	10	100	47	28	25	100
Dont autres pays	22	62	15	100	43	29	29	100

**Les immigrés sont deux fois plus présents dans la construction (17% des emplois de ce secteur, notamment les maghrébins et les autres pays), que dans le tertiaire (8,6%) ou l'industrie (7%).** Ils sont très présents dans certaines activités (moyenne 209-2011, 8,6%) : employés de maison (35%, dont 52% pour les ressortissants de l'UE), les agents de gardiennage et de sécurité (29%), les ouvriers qualifiés et non qualifiés gros œuvre du bâtiment (27% et 25%), mais peu dans le second œuvre (13 et 12%) ; ils le sont encore dans l'hôtellerie et la restauration (16 à 19%) dans tous les niveaux de qualification et comme agent d'entretien, aide à domicile, assistante maternelle (13 à 15%).

**En 2011, 11,8% sont des non-salariés, très proches des non-immigrés (11,3%) ;** les plus présents sont les ressortissants de l'Union Européenne (14%) et des autres pays (15%), contre 10% pour les maghrébins et 5% pour les autres africains

**Les niveaux de salaires en 2010 : en moyenne, 2 278€ bruts pour un temps plein dans les entreprises de moins de 10 salariés, et autour de 2 000€ pour un employé ou un ouvrier**

*Dares Analyses N°074 octobre 2012 « Les salaires par secteur et par branche professionnelle en 2010 : une accélération dans la plupart des secteurs, contrebalancée par un regain d'inflation »*

*Le niveau des rémunérations est calculé à partir des informations issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS)*

Le salaire moyen brut pour un équivalent plein temps est de 2 764€ pour l'ensemble des entreprises (2 278€ pour les moins de 10 salariés), et ce tout personnel confondu (cadres compris) :

En 2010	>10 sal	De 10 à 19 sal	De 20 à 49 sal	Au-delà	Ensemble	Cadre	Prof interm	Employé	Ouvrier
Brut mensuel	2 278	2 532	2 621	De 2 707 à 3 087	2 764	5 331	2 855	1 975	2 070
Evolution 10/09	+1,7	+1,5	+1,8	De +2,0 à 2,5	+2,1	+2,8	+2,0	+1,5	+1,4
Net mensuel	1 751	1 938	2 001	De 2 040 à 2 303	2 082	3 950	2 143	1 507	1 583
Evolution 10/09	+1,8	+1,6	+2,2	De + 1,6 à 2,6	+2,0	+2,6	+1,8	+1,8	+1,3

Les salaires moyens 2010 par branche professionnelle en équivalent plein temps

	Effectif salarié 31/12/2010	Salaire brut	Evol10 /09	Salaire net	Les 10% les Moins payés	Médiane	Les 10% les plus payés
<b>Construction et transports</b>							
Transports routiers	647 200	2 366	+2,3	1 801	1 219	1 643	2 352
Etam et employé	200 100	2 308	-0,7	1 760	1 269	1 650	2 288
Plus de 10 salariés (ouvrier)	577 400	2 324	+0,7	1 786	1 167	1 613	2 423
Moins de 10 salariés (ouvrier)	374 300	2 022	+1,7	1 565	1 070	1 462	2 000
<b>Commerce</b>							
Commerce de gros, hors export	334 600	2 869	+2,6	2 158	1 191	1 689	3 509
Commerce et réparation auto	429 100	2 363	+1,9	1 797	1 143	1 528	2 680
Commerce détail non alimentaire	405 300	2 325	+3,2	1 755	1 106	1 469	2 605
Commerce alimentaire	657 400	2 158	+2,6	1 627	1 138	1 374	2 273
HCR	585 600	2 045	+2,5	1 589	1 109	1 473	2 178
Boulangerie/pâtisserie artisanale	125 300	1 811	+1,5	1 365	1 035	1 273	1 797
<b>Services</b>							
Bureaux études techniques	712 400	3 839	+2,4	2 872	1 360	2 336	4 618
Culture et communication	583 400	3 320	+2,3	2 491	1 187	1 966	4 184
Professions juridiques et comptables	242 000	3 206	+1,5	2 399	1 281	1 908	3 681
Immobilier	141 800	3 094	+5,8	2 350	1 177	1 800	3 874
Secteur sanitaire et social	887 200	2 290	+0,9	1 730	1 064	1 515	2 528
Nettoyage, manutention, sécurité	630 000	1 942	+2,1	1 500	1 038	1 287	2 119
Coiffure	104 100	1 670	+0,8	1 277	988	1 198	1 626

**Les mouvements de personnel au sein des entreprises sont plus fréquents dans les établissements de moins de 10 salariés ; ils touchent davantage les métiers de service, les femmes et les moins de 30 ans.**

*Dares Analyses N° 071 octobre 2012 « Les mouvements de main-d'œuvre en 2011 : une rotation élevée dans le tertiaire »*

*Les données sur les mouvements de main-d'œuvre sont issues de deux sources statistiques distinctes :*

- les déclarations mensuelles des mouvements de main-d'œuvre (DMMO) ; chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois
- l'enquête sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO) ; chaque trimestre, la Dares interroge les établissements d'1 à 49 salariés

En 2011, **le taux de rotation** (moyenne des taux d'entrée et de sortie comparée au nombre moyen de salarié de la période), **s'établit à 50,2 % dans les établissements** employeurs de France métropolitaine ; les taux d'entrée et de sortie s'équilibrent presque (51 et 49,4%). **Les entrées sont très largement le fait de CDD (40%)** auxquelles on ajoute les entrées en CDI (11%) ; 78% des embauches se font sous forme de CDD.

**les sorties sont d'abord le fait des sorties de CDD (35%), mais aussi pour 13% d'autres formes de rupture** : des démissions (6,5%), des licenciements (2,4%), des fins de période d'essai (2%), des ruptures conventionnelles (1,3%), et des départs en retraite (0,8%).

**Les établissements de moins de 10 salariés sont ceux qui connaissent les taux de rotation les plus importants (53,2 contre 50,2 en moyenne) notamment dans la construction (34,8% contre 23,4 en moyenne) ; par contre, ce sont les établissements de plus de 50 salariés qui ont des taux plus élevés dans le tertiaire (67,7 contre 58 ou 59 pour les autres tailles).**

Secteur d'activité	Tranche de taille	Taux rotation	Taux entrée	% embauche en CDD	Taux sortie	Dont fin CDD	Dont démission	licenciement	Rupture conventionnelle
Ensemble	Toute taille	50,2	51,0	78,3	49,4	35,2	6,5	2,4	1,3
	1 à 9 sal	53,2	54,0	77,4	52,4	35,7	7,8	2,8	2,4
	10 à 49 sal	47,7	48,7	74,6	46,8	31,2	7,8	2,4	1,4
	50 sal et plus	50,3	51,0	80,9	49,6	37,5	5,2	2,3	0,7
Tertiaire	Toute taille	62,6	63,5	80,3	61,8	45,9	7,5	2,5	1,4
	1 à 9 sal	59,0	59,9	79,2	58,1	41,6	7,8	2,5	2,5
	10 à 49 sal	58,0	59,0	76,5	57,0	40,0	8,7	2,4	1,5
	50 sal et plus	67,7	68,5	87,9	66,9	52,3	6,5	2,6	0,7
Construction	Toute taille	23,4	24,1	59,0	22,8	8,9	6,4	3,1	1,6
	1 à 9 sal	34,8	35,7	65,2	33,9	15,2	8,9	4,0	2,5
	10 à 49 sal	20,1	20,6	58,8	19,5	7,2	5,8	2,6	1,2
	50 sal et plus	14,0	14,4	39,3	13,5	3,3	4,3	2,4	0,8
Industrie	Toute taille	17,8	18,4	65,0	17,2	8,6	3,3	1,9	0,9
	1 à 9 sal	30,3	30,4	67,1	30,2	15,0	6,7	3,0	1,9
	10 à 49 sal	22,3	23,3	63,0	21,3	9,9	5,0	2,4	1,3
	50 sal et plus	14,2	14,8	65,4	13,6	7,2	2,1	1,5	0,6

**Certaines activités sont bien plus concernées** que d'autres telles : les arts et spectacles (taux de rotation de 266), l'édition/audiovisuel (150), Les HCR (105), les services aux entreprises (hors le juridique/comptabilité), la R&D (89 à 93) et la santé (96)

D'autres sont fort peu touchées telles globalement l'industrie, hors l'agro-alimentaire (entre 6,5 et 23), les activités financières et d'assurance (16,4) les transports (26), l'informatique (24).

**Les taux de rotation touchent bien plus largement les moins de 30 ans, et par ailleurs les femmes quelque soit leur âge :**

Age et sexe	Taux rotation	Taux entrée	% embauche en CDD	Taux sortie	Dont fin CDD	Dont démission	licenciement	Rupture conventionnelle
Ensemble	50,2	51,0	78,3	49,4	35,2	6,5	2,4	1,3
Hommes	40,9	41,8	73,2	40,1	26,1	6,4	2,6	1,2
Femmes	61,6	62,4	82,4	60,8	46,4	6,7	2,3	1,4
Moins de 30 ans, total	109,7	115,0	80,0	104,3	79,2	13,9	3,0	1,7
Dont hommes	82,0	87,2	75,4	76,7	53,8	12,4	3,0	1,5
Dont femmes	146,2	151,7	83,7	140,7	112,7	15,9	2,9	2,0
De 30 à 49 ans	36,3	36,6	75,2	36,0	24,6	5,4	2,3	1,3
Dont hommes	31,5	31,8	70,0	31,2	19,5	5,5	2,4	1,2
Dont femmes	42,1	42,4	80,0	41,8	30,9	5,2	2,1	1,4
50 ans et plus	26,0	23,7	80,8	28,2	17,9	2,7	2,3	0,8
Dont hommes	21,5	19,1	75,8	23,8	13,7	2,7	2,4	0,8
Dont femmes	31,1	29,0	84,5	33,2	23,2	2,3	2,2	0,9

**Les mouvements de main d'œuvre touchent bien plus les employés et les ouvriers non qualifiés ; les ouvriers qualifiés, les professions intermédiaires et les cadres ont un taux proche de rotation (de l'ordre d'1/3 contre 80-86% pour les employés et les ouvriers non qualifiés) :**

Les qualifications ou CDP	Taux rotation	Taux entrée	% embauche en CDD	Taux sortie	Dont fin CDD	Dont démission	licenciement	Rupture conventionnelle
Ouvriers non qualifiés	84,7	86,4	85,5	83,0	62,8	8,2	4,8	1,0
Employés	78,3	79,6	81,5	77,0	57,7	9,3	2,8	1,6
Professions intermédiaires	33,1	33,4	77,5	32,9	24,0	4,1	1,4	1,0

Ouvriers qualifiés	32,4	29,6	69,0	31,8	17,7	6,4	3,1	1,6
Cadres	28,2	28,9	65,5	27,5	17,8	4,6	1,5	1,2

**Les écarts sont très importants au niveau régional** : dans 7 régions de France métropolitaine, le taux de rotation est supérieur au niveau national (50,2 %), notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca, 62,8 %) et en Bretagne (56,4 %) ; à l'opposé, il n'est que de 40% en Champagne-Ardenne, Alsace et Lorraine ; ces écarts sont avant tout liés aux CDD plus fréquents. Seule l'Île-de-France présente un taux de rotation (51,7 %) supérieur à la moyenne nationale associée à un taux d'entrée en CDI particulièrement élevé (14,5 %) et par des taux de sorties pour d'autres motifs que fin de CDD (taux de démission à 7,6 %, taux de fin de période d'essai à 2,6 %, taux de licenciement autre qu'économique à 2,4 %).

## Conjoncture

**Beaucoup d'attentisme, voire des baisses envisagées de chiffre d'affaires et d'effectifs dans les 3 mois à venir ; toutefois, la moitié des dirigeants se disent optimistes à l'échéance d'un an.**

« Baromètre des PME et TPE du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables » Septembre 2012  
Echantillon national de 800 dirigeants de TPE (entreprises de 0 à 19 salariés) et de PME (entreprises de 20 à 249 salariés). L'échantillon a été raisonné pour disposer d'environ 400 dirigeants de TPE et 400 dirigeants de PME. Enquête réalisée par téléphone du 12 au 21 Septembre 2012.

**6 dirigeants de PME-TPE sur 10 sont pessimistes sur la situation économique de leur secteur d'activité** ; les dirigeants de PME rejoignent ceux des TPE depuis mars 2012, alors qu'ils étaient nettement plus optimistes entre septembre 2009 et juin 2011 :

	Optimiste	Dont très	Pessimistes	Dont très	Jugés satisfaisant		
					Carnet commande	Trésorerie	Rentabilité
TPE	39	2	60	19	54	49	46
PME	43	3	57	12	53	58	49

Pour 39% des TPE, la situation est moins bonne que celle de l'année passée, et pour 47% elle est identique (pour les PME, 38 et 41%). Mais **46% des TPE et 54% des PME sont optimistes quant à l'année à venir ; Pour les 3 prochains mois, 20% des TPE et 26% des PME attendent une hausse de leur chiffre d'affaires essentiellement du fait de gain de productivité**, alors que 31% des TPE et 25% des PME attendent une baisse.

**12% des TPE et 39% des PME ont prévu d'investir au cours des prochains 6 mois.**

**7% des TPE et 10% des PME envisagent d'augmenter leur effectif, 12 et 17% de le diminuer.**

## Financement, aides financières publiques

**L'appui financier spécifique de l'Etat aux nouvelles entreprises, aux TPE et aux PME : une situation peu lisible en ce qui concerne les nouvelles entreprises**

« Jaune budgétaire » Annexe au projet de loi de finances pour 2013 "Effort financier de l'état en faveur des petites et moyennes entreprises »

« L'article 106 de la loi de finances pour 1996 impose au Gouvernement de présenter chaque année, en annexe au projet de loi de finances, un rapport rendant compte de l'ensemble de l'effort financier de l'État en faveur des petites et moyennes entreprises (PME).

La politique du gouvernement en faveur des PME se traduit ainsi par des mesures visant à :

- soutenir les entreprises innovantes ou à fort potentiel de croissance, ainsi que la création-transmission d'entreprises (programme « auto-entrepreneur »), et renforcer la compétitivité ainsi que la performance des PME par un programme d'accompagnement ciblé (protection de l'innovation, nouvelles technologies...);
- favoriser la dynamique des acteurs (organismes consulaires, réseaux associatifs d'accompagnement, collectivités locales) en soutien aux chefs d'entreprise dans le développement de leurs entreprises notamment dans la conquête de nouveaux marchés, en matière de formation, et dans le développement de procédures de maîtrise et de certification de la qualité;
- améliorer le financement des PME en développant le capital-risque et facilitant l'obtention de crédits bancaires par les PME, notamment grâce aux garanties accordées par Oséo;
- orienter les aides de l'État en faveur des PME vers une politique de l'environnement de l'entreprise visant notamment à mieux partager les ressources ou les charges entre opérateurs, à limiter les procédures administratives complexes et à former de manière adaptée les chefs d'entreprise et leurs salariés. »

### Récapitulation des crédits budgétaires affectés aux entreprises, notamment les PME (hors les exonérations fiscales) :

En millions d'€	Exécution 2011	Loi Finance 2012		Projet Loi Finance 2013	
	Crédit paiement	Autorisation paiement	Crédit paiement	Autorisation paiement	Crédit paiement
<b>Actions spécifiques PME, dont</b>	<b>630,29</b>	<b>561,46</b>	<b>512,76</b>	<b>492,95</b>	<b>499,00</b>
Redressement productif	447,88	418,52	367,98	380,93	385,25
Artisanat, commerce et tourisme	125,56	89,49	89,53	67,44	67,09
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité, aménagement du territoire	41,66	48,43	50,22	39,80	41,87
Écologie, développement durable, Transports et logement	10,70	0	0	NC	NC
Travail, emploi, formation professionnelle Et dialogue social	2,80	2,73	2,73	2,59	2,59
<b>Actions ensemble des entreprises, dont</b>	<b>3 187,75</b>	<b>2 536,84</b>	<b>2 559,84</b>	<b>2 525,26</b>	<b>2 570,88</b>
Travail, emploi, formation professionnelle Et dialogue social	2 662,28	2 055,20	2 044,04	2 067,27	2 047,60
Redressement productif	340,49	287,93	323,80	271,73	334,29
Culture et communication	71,37	56,18	56,43	56,54	55,26
Enseignement supérieur et recherche	52,81	52,83	52,83	52,83	52,83
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité, aménagement du territoire	37,26	27,24	36,28	21,48	29,88

Reprenons pour chaque ministère, classé par ordre d'importance, les actions destinées aux PME :

#### Le ministère du redressement productif :

Actions destinées spécifiquement aux PME	Exécution 2011	Loi Finance 2012		Projet Loi Finance 2013	
	Crédit paiement	Autorisation paiement	Crédit paiement	Autorisation paiement	Crédit paiement
<b>Développement des entreprises et du tourisme</b>	<b>84,52</b>	<b>72,77</b>	<b>82,89</b>	<b>67,58</b>	<b>77,50</b>
Centres techniques et organismes assimilés	26,69	25,17	25,17	23,41	23,41
Politiques industrielles- actions collectives	5,56	5,00	4,89	7,00	4,81
Développement industriel en région	39,90	34,59	41,59	32,17	38,68
<b>Recherche et enseignement supérieur, innovation</b>	<b>375,73</b>	<b>353,75</b>	<b>296,32</b>	<b>318,35</b>	<b>318,35</b>
Accompagnement de la politique de l'innovation CAP'TRONIC	3,90	3,80	3,80	3,80	3,80
Compensation cotisations sociales JEI	106,90	80,00	80,00	96,00	96,00
Oseo Innovation (interventions)	264,93	269,95	212,52	218,55	218,55
<b>Total spécifique PME</b>	<b>447,88</b>	<b>418,52</b>	<b>367,98</b>	<b>380,93</b>	<b>385,25</b>

*Cette synthèse détaillée ne permet pas de chiffrer ce qui est affecté aux actions conduites en faveur des nouvelles entreprises.*

➤ **Le développement des réseaux d'appui aux entreprises (essentiellement à la création d'entreprises et leur développement les toutes premières années)**

L'Agence pour la création d'entreprises (APCE) : en 2012, le budget prévisionnel de **l'APCE s'élève à 7,6 millions d'euros**, avec une subvention de l'État de 3,9 millions d'euros (51%) permettant de couvrir les frais liés au fonctionnement de l'organisme ainsi que les actions d'accompagnement du programme « auto-entrepreneur ». Les années 2010-2011 voient l'émergence de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes à la suite de la création du comité pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (CPEJ).

**Le guichet unique** de création d'entreprises : [www.guichet-entreprises.fr](http://www.guichet-entreprises.fr)

Environ **120 000 créations d'entreprises sont potentiellement concernées** par ce dispositif qui réduit la lourdeur du processus complet de création d'activité. En avril 2011, l'Etat a décidé de s'associer plus étroitement aux têtes de réseau des Centres de Formalités des Entreprises et de l'INPI en créant le groupement d'intérêt public « GIP Guichet Entreprises » en charge de la mise en place et la gestion du portail. 2012 doit permettre d'accélérer la dématérialisation des formalités.

**775 176€ ont été attribués en 2012 aux têtes de réseau d'appui aux créations et au développement des premières années, à égalité entre l'appui au financement et l'accompagnement:**

En direction de l'appui/accompagnement aux entreprises :

En euros	Bureau européen de l'artisanat français	Institut du mentorat	Réseau des boutiques de gestion	Fédération Pionnières	Action'elles	Union des couveuses d'entreprises	Réseau des pépinières	Mouv'jee	Total
Montant 2012	90 176	70 000	60 000	30 000	30 000	30 000	30 000	20 000	360 176

En direction du financement des entreprises :

En euros	Adie	Fédération France Initiative	France Active	Réseau Entreprendre	France Angels	Total
Montant 2012 en €	100 000	80 000	70 000	60 000	45 000	355 000

En direction de la sensibilisation à l'entrepreneuriat : Réseau Entreprendre pour Apprendre (40 000€) et 100 000 entrepreneurs (20 000€) au total 60 000€

**En 2011, le ministère de l'économie a mis l'accent sur un mode d'accompagnement à destination des entreprises à potentiel de croissance, qu'est le mentorat entrepreneurial** : un soutien au lancement de l'Association française des instituts du mentorat entrepreneurial (AFIME, créée à l'initiative de la CCIP de PARIS avec le concours des grandes chambres de commerce) et dont l'objectif est de déployer ce mode d'accompagnement en région.

➤ **Appui spécifique aux TPE/PME**

**L'accès des PME à l'économie numérique** : afin d'aider les entreprises de moins de 10 salariés à se familiariser avec les nouvelles technologies de l'information et les sensibiliser aux avantages induits en termes de compétitivité, le gouvernement a lancé en 2006 **l'opération nationale « Entrepreneurs, faites le choix de l'économie numérique »** (organisation de sessions de formation gratuites aux outils du numérique symboliquement conclues par la remise d'un « passeport pour l'économie numérique). Depuis le lancement de cette opération, **plus de 180 000 entreprises ont suivi les**

**modules de formation à l'économie numérique et, au début de 2011, plus de 60 000 « passeports » ont été délivrés dans les 550 points d'accueil essentiellement constitués des réseaux consulaires.**

Les pôles d'innovation : le financement des **22 pôles d'innovation** s'effectue à partir des crédits du FISAC dans le cadre de contrats d'objectifs établis sur une base triennale. En 2011, 2,7 M€ leur ont été consacrés. **Pour 2012, le financement prévu est de 2,8 M€**, deux nouveaux pôles devant être prochainement labellisés.

- **L'appui à l'industrie et à l'innovation regroupe la majorité des crédits affectés (ci-dessous les principales actions financées)**

**Les actions collectives pilotées et mises en œuvre en administration centrale et concernent :**

- le développement de l'usage des TIC par les entreprises ;
- la promotion du « design création » ;
- la promotion de la normalisation (participation des PME à l'élaboration des normes européennes et internationales) ; la DGCI a conçu un programme permettant de prendre en charge 50 % des coûts engendrés (1500 PME ont bénéficié de ce programme en 2011).
- la promotion de la métrologie dans les entreprises ;
- le soutien à la filière textile-habillement-cuir ;
- des actions nationales en faveur du *lean management* et de la qualité, en complément des actions régionales

Les appels à projets lancés par la DGCI en 2012 sont : « **TIC & PME 2015** » (2e appel à projets, doté d'une enveloppe de 2 M€), « **Équipement intégré de la Maison** » (appel à projets doté d'une enveloppe de 0,5 M€), « **Centres multiservices partagés** » (2e appel à projets, doté d'une enveloppe de 1 M€). Une partie de ces actions collectives s'inscrit dans les contrats de projets État-Région 2007-2013, qui concernent les pôles de compétitivité, et l'anticipation et l'accompagnement des mutations industrielles pour un montant global de 224 millions d'euros sur 7 ans, soit 32 millions d'euros par an ; l'annuité 2013 sera limitée à 25 millions d'euros et sera consacrée pour 20 millions d'euros aux actions à destination de la gouvernance des pôles de compétitivité et des entreprises appartenant à ces pôles et pour 5 millions d'euros aux actions d'anticipation et d'accompagnement des mutations des filières et des secteurs industriels et de services. Les crédits hors CPER s'élèvent quant à eux à 20 millions d'euros à répartir entre les actions au profit des pôles de compétitivité et celles au profit des filières.

**Le soutien à la recherche et à l'innovation**

**-Aide à la diffusion des techniques** : le programme **CAP'TRONIC** s'adresse à des entreprises de tout secteur (industrie, habitat, équipement, sécurité, transport, télécom, tourisme, logistique, énergie, agronomie, aéronautique, ...). En 2011, environ 2000 PME réparties sur l'ensemble du territoire ont bénéficié du programme.

**-Les aides à l'innovation :**

**Oséo** : 422 M€ en 2011 (hors FUI) pour 3 671 dossiers ; la plus grande part (plus de 80 %, soit 253 M€ en 2011) sont des avances remboursables. Par ailleurs, 61 M€ de subventions ont été accordées sur financement État en 2011 pour des interventions visant à favoriser l'émergence et le démarrage de projets, avec en particulier les aides à la faisabilité et les aides du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologie innovante.

Les projets soutenus par Oséo ont concerné, en 2011, en montants pour 26 % les sciences de la vie, pour 29 % les technologies de l'information et de la communication et 45 % pour l'industrie. Les PME de moins de 50 salariés ont représenté 79 % des dossiers d'aides et 65 % des montants.

**Le programme ISI** soutient les projets de recherche collaborative conduits par des entreprises de moins de 5 000 personnes portant sur des innovations de rupture, pour des montants d'aides de 3 à 10 M€. En 2011, ce programme a permis d'aider 13 projets, regroupant 45 entreprises et 26 laboratoires, pour un total de 107 M€ d'aides.

**en 2011, OSEO a distribué environ 1,9 Md€ d'aides à l'innovation** (subventions, avances remboursables, prêts à taux zéro innovation - PTZI) à plus de 3 100 entreprises pour le développement de projets innovants individuels ou collaboratifs. Cette activité de politique publique est financée uniquement sur dotations budgétaires (État, régions, DGAC, etc.).

**Les allègements de charges des jeunes entreprises innovantes :** en 2011, environ 2 500 établissements ont bénéficié de l'exonération pour près de 12 000 de leurs salariés, pour un coût de 129 M€ et 81M€ prévu en 2012

**Le fonds de compétitivité des entreprises** (instrument privilégié de soutien aux projets de recherche industrielle) : 650 M€ ont été affectés à cette politique sur la période 2008-2011 (600M€ d'intervention sur les projets des pôles et 50M€ de soutien à l'animation des pôles et à leurs actions en faveur de la croissance des PME). En 2011, 63 projets du FCE hors FUI ont été soutenus pour environ 167,2 M€ d'aides engagées. Sur le volet FUI, 162 projets de R&D collaborative ont été retenus au titre des appels à projets n°11 et 12 des pôles de compétitivité pour un montant total de 149,6 M€.

#### Commerce, artisanat, tourisme

Actions destinées spécifiquement aux PME	Exécution 2011	Loi Finance 2012		Projet Loi Finance 2013	
	Crédit paiement	Autorisation paiement	Crédit paiement	Autorisation paiement	Crédit paiement
Commerce, artisanat, services	124,63	88,96	88,96	67,44	67,09
Développement du tourisme	0,93	0,53	0,57	0,62	0,27
<b>Total</b>	<b>125,56</b>	<b>89,49</b>	<b>89,53</b>	<b>67,44</b>	<b>67,09</b>

**Le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) :** Les opérations couvrent quatre grandes catégories : les opérations collectives, rurales ou urbaines, les opérations individuelles à destination des entreprises en milieu rural, les études, les actions collectives spécifiques décidées par le ministre chargé du commerce. **64M€ de crédit de paiement en 2011, 42,7 en 2012 et 32,3 en 2013.**

**L'action de développement économique du secteur des métiers et de l'artisanat :** les objectifs jugés prioritaires sont l'aménagement du territoire, le développement local et la compétitivité des entreprises (promotion de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, démarches qualité et de certification de services, innovation et compétitivité), le soutien à la création/transmission/reprise des entreprises et la mobilisation des entreprises en faveur de leur accessibilité aux personnes handicapées.

Depuis 2010, la régionalisation du développement économique est effective sur tout le territoire. En 2012, sa dotation a été réduite à 8 M€.

**L'aide au départ des commerçants et artisans :** En 2011, 2 015 demandes d'indemnité de départ ont été examinées et 1 459 d'entre elles ont été agréées, dont 531 pour des personnes isolées, 887 pour des ménages. Le montant moyen attribué pour ces indemnités, toutes catégories confondues, a été de 10 833 €. La dotation pour l'indemnité de départ est de 12 M€ en AE et en CP au PLF 2013.

**Le Comité professionnel de la distribution de carburants (CPDC) trois volets :**

- prévention des risques en matière d'environnement et de sécurité des biens et des personnes ;

- développement et pérennisation des entreprises, par le biais notamment de la modernisation et de la diversification des activités ;

- aide à caractère social, associée à la fin d'activité

Pour 2012, la dotation de l'État au CPDC s'élève à 3,55 M€ qui sont affectés au financement de ces volets d'intervention et prioritairement aux travaux de mises aux normes environnementales des cuves dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2013.

**L'aide aux groupements d'entreprises :** ces aides sont versées aux organisations professionnelles nationales du commerce, de l'artisanat et de la distribution pour accompagner des actions à vocation nationale à destination, soit des chefs d'entreprises, pour pérenniser l'entreprise (cession/reprise), soit des jeunes, dans le cadre de la valorisation des métiers de ces secteurs. En 2011, une dotation de 1,2 millions d'euros est consacrée à ces actions, dont 571 000 pour l'artisanat (Capeb, 298 000€), 189 000€ au titre du commerce (dont 75 000€ pour un observatoire du commerce) et 20 000€ pour l'UNAPL.

**L'aide à la formation :** cette politique vise à offrir aux demandeurs d'emploi une qualification correspondant à certaines compétences recherchées par les entreprises du commerce et de la distribution, par le biais de cycles de formation professionnelle *ad hoc* organisés par les Instituts de promotion commerciale (IPC), désormais intégré au réseau NEGOVENTIS, ou par l'Institut de formation commerciale permanente (IFOCOP) ; l'Institut supérieur des métiers (ISM), assure pour sa part, la formation des élus des chambres de métiers et de l'artisanat et joue un rôle de centre de ressources, de recherche et de développement de l'artisanat. Le montant global de la dotation pour l'aide à la formation au titre de 2012 s'élève à 9,5 millions d'euros.

#### **Agriculture, alimentation, pêche, ruralité, aménagement du territoire**

Hors l'appui l'aide à la mécanisation de l'exploitation forestière, l'aide à l'investissement des scieries, et celui aux filières agro-alimentaires, **près de 80% du budget est consacré à l'aménagement du territoire.**

En 2013, une enveloppe de 6 M€ en AE et CP est réservée sur le FNADT pour financer les dépenses d'animation des **pôles de compétitivité** et au soutien aux projets collectifs de développement.

**Environ 40 M€ par an, est consacré au dispositif de prime d'aménagement du territoire (PAT),** un des rares dispositifs d'aides directes à l'investissement des entreprises existant au niveau national ; Son action est orientée autour, d'une part les créations, extensions ou reprises des entreprises industrielles ou de services implantées dans les zones d'aides à finalité régionale (AFR), d'autre part, les programmes de recherche-développement et d'innovation des entreprises industrielles ou de service sur l'ensemble du territoire métropolitain.

#### **Écologie, développement durable, transports et logement**

**Le financement le plus conséquent concerne le dispositif Oséo destiné aux avances consenties aux PME de la filière aéronautique,** quelles que soient leur taille ; il a donné lieu en 2011 à un volume d'engagement de 5,72 M€,

Par ailleurs, le ministère chargé du développement durable vise à renforcer, *via* les **cellules économiques régionales de la construction (CERC), le dispositif de veille et d'observation économique et sociale, notamment vis-à-vis des PME du secteur du bâtiment et des travaux publics** (680 K€ consommés en 2011, 400 K€ prévus en 2012). Ces crédits sont destinés à la réalisation d'études régionales en matière de construction et au renforcement du dialogue en faveur du développement durable avec les professionnels de la construction.

## Les budgets consacrés par les chambres consulaires

### Les domaines d'intervention du réseau des CCI en 2011 :

- 230 **centres de formalités des entreprises** (CFE), (779 000 formalités liées à la vie de l'entreprise dont 201 480 formalités de création).
- Le réseau consulaire dispose de **conseillers d'entreprises** : 1 000 conseillers au commerce, 600 conseillers à l'industrie, à l'innovation et à l'intelligence économique, 400 conseillers en développement international, 250 conseillers au tourisme, 200 conseillers en développement durable, 250 conseillers aux services aux entreprises et aux services à la personne ;
- Les CCI gèrent, seules ou en réseau, des services d'information et de documentation : et 234 **espaces « entreprendre en France »** (227 000 porteurs de projets accueillis en 2011).
- **Les formations dispensées** concernent autant la formation initiale, du niveau CAP-BEP au niveau BAC+5 et plus, que la formation continue. Les CCI délivrent chaque année 250 titres et diplômes. Le dispositif de formation mobilise 31 000 formateurs et un budget de plus d'un milliard d'euros en données consolidées. Il permet de former près de 572 000 personnes, dont 382 000 stagiaires dans 188 centres consulaires de formation continue, 100 000 élèves dans 149 centres de formation d'apprentis, 100 000 étudiants en formation supérieure dans 120 écoles supérieures (12 écoles d'ingénieurs et 29 écoles supérieures de commerce et management).

**Financement du réseau des CCI :** Le montant de la taxe pour 2010 se situe à 1 241 M€. En 2011, elle s'élève à 1 297 M€, dont 40,2 M€ destinés à compenser la baisse exceptionnelle de la TACFE en 2010.

En 2011	Dépenses en M€	Recettes en M€	Structure des ressources en %			
			Ressources propres	Taxe	Subventions	Total
Total	3 711	3 870				
CCI	3 260	3 359	53	33	13	100
CCIR	414	437	59	28	14	100
ACFCI	37	74	67	33	0,4	100

Les ressources des différents services sont les suivantes :

	Total ressources	Ressources propres	Taxe	Subvention	Poids le la taxe
Service général*	2 047	950	1 027	70	50%
Formation*	1 320	689	241	391	18%
Autres services	503	456		44	
Total	3 870	2 095	1 268	505	

\*« service général » (centres de formalités des entreprises, assistance technique, appui à la création d'entreprise, soutien au développement industriel, analyses économique...) et service « formation » (collecte taxe d'apprentissage, centres de formation des apprentis) bénéficient de la ressource fiscale.

### Les domaines d'intervention des CMA :

- Accompagnement des entreprises lors de l'accomplissement de leurs formalités administratives et tenue du répertoire des métiers (RM) ; les chambres assurent également la gestion des centres de formalités des entreprises (CFE).
- Actions de formation initiale et continue auprès des artisans : gestion des centres de formation d'apprentis (CFA), soit directement (78 CFA sont dans cette situation), soit en association avec les CCI et les collectivités locales
- Actions de communication destinées aux élèves des collèges , des centres d'aides à la décision (CAD), dont l'objet est l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes, en synergie avec les autres organismes régionaux d'orientation, ainsi que la recherche d'une adéquation optimale entre le besoin de compétence des entreprises et l'employabilité des personnes.
- Stages de formation professionnelle continue. La formation professionnelle continue

- Mission de conseil aux entreprises et aux collectivités locales par l'intermédiaire de leur réseau d'agents de développement économique.

Le budget du réseau s'est élevé en 2011 (prévision sur la base de l'agrégation des comptes du réseau en cours), à 787 millions d'euros en ressources, pour 775 millions d'euros de charges.

Les ressources du réseau se répartissent :

- 49 % de subventions (en provenance des collectivités locales, régions notamment, de l'État et de l'Union Européenne) ;
- 25 % au titre de la taxe pour frais de Chambres de Métiers ;
- 26 % de ressources liées à des prestations propres, y compris la redevance du répertoire des métiers.

La structure du budget de chaque composante du réseau est particulière : ainsi, la tête de réseau (APCMA) et les chambres régionales sont financées principalement à partir de la taxe pour frais de chambres de métiers (TFCM), tandis que les Chambres départementales, gérant directement un centre de formation d'apprentis (CFA), ont un budget constitué majoritairement de subventions d'exploitation, en provenance notamment des conseils régionaux, la taxe pour frais de chambres de métiers étant faiblement utilisée.

Le budget de l'APCMA représente 2,3 % du budget total du réseau, les chambres régionales et départementales représentant quant à elles respectivement 21 % et 77 % de ce budget.

### **55% des PME présentaient en septembre 2012, une situation financière satisfaisante**

*Stat Info, Banque de France 8 novembre 2012 « Le financement des PME en France »*

À fin septembre 2012, les PME (hors entreprises Individuelles et hors activités immobilières), recensées par le service central des risques disposaient de **213 milliards d'euros d'encours de financements bancaires**, dont 187 milliards sont effectivement utilisés (mobilisés) et 41,5 milliards sont constitués de crédits à moins d'un an (court terme).

Ces 187 Md se répartissaient ainsi entre les activités :

	Ensemble du commerce dont auto	Industrie	Agriculture Pêche...	Services aux entreprises	Santé Education	HCR	Construction	Transports	Total
En %	25,2	19,3	15,5	11,3	9,8	8	5,7	5,2	100

Les encours de crédits mobilisés de ces PME augmentent encore mais de plus en plus faiblement (+ 2,8 % sur un an fin septembre, après + 6,2 % fin décembre 2011).

L'encours de crédits distribués aux PME de groupe progresse toujours à un rythme plus élevé que celui observé sur les PME indépendantes, pour partie en raison de la prise de contrôle d'une partie de ces dernières par des structures de groupes (y compris de groupes de PME).

### **L'appréciation du risque liée aux PME, selon les cotes données par la banque de France :**

Cotes 3 (16,9%) : situation financière particulièrement satisfaisante

Cotes 4 (38,3%) : situation financière satisfaisante, mais avec certains éléments d'incertitudes et de fragilité

Cotes 5 (35,6%) : situation financière présentant des signes de fragilité

Cote (6,4%) : situation financière très déséquilibrée

Cote 7 à 9 (2,8%) : incident de paiement et paiements irréguliers menaçant la pérennité de l'entreprise

**En ZFU, le nombre d'établissements et les salariés embauchés, bénéficiaires des exonérations de cotisations patronales, connaissent une chute importante (-22% pour les établissements entre 2009 et 2011), alors que les exonérations fiscales se maintiennent (-3%); le nombre de nouveaux établissements a toutefois progressé du fait des auto-entrepreneurs et des transferts (+6,6%), mais avec une tendance à la stagnation.**

*Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles, rapport 2012*

Le dispositif ZFU a aujourd'hui 16 ans d'existence et s'est mis en place en trois vagues successives ; Il a été prorogé jusqu'à décembre 2014. Durant les premières années (1996-2002), le dispositif a eu un effet très positif sur l'activité économique, avec en 5 ans la création de 9 700 à 12 200 établissements et environ 50 000 emplois ; à partir de 2002 ses effets ont plafonné (disparitions plus fréquentes, impact plus faible des générations 2004 et 2006).

**Le cout du dispositif est en baisse en 2011** (-7% au regard de 2010 et -29% au regard de 2009), du fait d'une forte baisse des exonérations sociales patronales (-18% au regard de 2010 et -37% au regard de 2009) ; **le nombre d'établissements bénéficiaires de l'exonération des cotisations patronales et celui des salariés embauchés, bénéficiaires de ces exonérations, est en baisse à partir de 2009**, alors que **le nombre de salariés dans les ZFU bouge peu** (baisse en 2010 et surtout 2011 au regard de 2009, année où le nombre de salariés est le plus élevé) :

Exonérations en millions €	2007	2008	2009	2010	2011
Exonérations de cotisations patronales	337	318	247	189	155
Exonérations d'impôt sur les bénéfices	135	180	200	195	215
Autres exonérations : CET, taxe foncière, IFA	75	94	72	67	49
<b>Total des exonérations</b>	<b>547</b>	<b>592</b>	<b>519</b>	<b>451</b>	<b>419</b>
Nbre d'étab bénéficiaires de l'exonération de cotisations patronales	17 428	18 033	16 776	14 529	13 016
Nbre d'embauches exonérées	13 108	11 748	7 693	6 173	NC
Nbre total de salariés dans les ZFU	301 203	299 494	310 754	307 332	304 830

**Le nombre d'établissement installés en 2011 progresse très légèrement**, non du fait des auto-entrepreneurs (en diminution au regard de l'année précédente comme pour l'ensemble des créations), mais **du fait d'une progression des transferts**, tout comme dans les autres unités urbaines (quartiers environnants):

	Zone Franche Urbaine				Unités urbaines de référence (UU)	
	Nombre d'établissements installés	Dont auto-entrepreneurs	% de création	% de transfert	% de création	% de transfert
2007	11 395		72,7	27,3	73,7	26,3
2008	11 949		71,3	28,7	72,7	27,3
2009	14 929	4 443	78,6	21,4	82,0	18,0
2010	15 573	5 714	79,4	20,6	81,1	18,9
2011	15 921	5 120	76,4	23,6	77,2	22,8

*L'analyse est difficile à conduire dans la mesure où l'on traite des établissements et non des entreprises*

Les ZFU de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Gironde ou du Rhône, de Champagne-Ardenne, des Alpes-Maritimes, de la Drôme, du Gard, du Calvados et du Pas-de-Calais connaissent des diminutions, alors que ceux des Bouches-du-Rhône, de Charente-Maritime, de Loire-Atlantique, de l'Oise, de l'Aisne, de l'Allier et du Vaucluse enregistrent une augmentation.

**Le régime des auto-entrepreneurs a boosté la création au même niveau que dans les unités urbaines. Le taux d'installation est plus favorable en ZFU** que dans unités urbaines environnantes (entre 23 et 26,5 contre 15,7 à 22), du fait notamment des transferts un peu plus nombreux. Toutefois **la progression en nombre d'établissements 2011/2010 est plus faible** (0,5% au regard de 2010 contre 2,5% pour les autres unités urbaines) :

	Nbre d'établissements au 1 <sup>er</sup> janvier	Taux d'installation du nbre d'étab				Croissance du nbre d'étab	
		ZFU		UU		ZFU	UU
		Total	Dont AE	Total	Dont AE		
2007	46 423	24,5		15,7			
2008	51 871	23,0		15,9		11,7	4,1
2009	56 440	26,5	7,9	21,7	8,6	8,8	6,3
2010	61 568	25,3	9,3	22,0	9,8	9,1	8,7
2011	61 890	25,7	8,3	20,5	8,2	0,5	2,5

**Cette progression plus faible tient aussi à des taux de pérennité plus faible des établissements en ZFU** : 6,5 ans après l'installation de l'établissement (et non de l'entreprise), 26,9% sont toujours en activité pour la 1<sup>ere</sup> génération (1997-2002) contre 32% pour les unités urbaines de référence et 29 contre 33,4% pour la seconde génération (2004-2006).

Certains secteurs d'activité sont plus présents dans les ZFU, tels la construction, la santé, les transports ; d'autres sont moins présents, tels l'immobilier, l'éducation, les autres services aux particuliers, les HCR, les activités financières :

Davantage présentes en ZFU	Construction	Santé, sociale	action	Transports	Services de soutien aux entreprises Dont gardiennage, intérim...	Commerce de détail
% en ZFU	16,7		14,0	4,3	6,1	14,3
% en UU	9,7		9,9	3,1	5,2	13,3
Coefficient multiplicateur	1,7		1,4	1,4	1,2	1,1

Moins présentes en ZFU	Immobilier	Education	Autres services aux particuliers	HCR	Activités financières	Autres services aux entreprises	«Industrie »	Commerce gros et auto
% en ZFU	3,1	1,6	4,2	3,9	3,5	16,2	4,7	7,6
% en UU	5,4	2,5	6,4	6,0	4,9	20,0	5,5	8,3
Coefficient multiplicateur	1,7	1,6	1,5	1,5	1,4	1,2	1,2	1,1

### Le contexte : grands éléments de cadrage en ZUS en 2011

-Un taux de pauvreté 3 fois plus élevé : 36% (30,5% en 2006) de la population est sous le seuil de pauvreté (984€ mensuels) ; 2,4 fois plus de bénéficiaires de la couverture universelle complémentaire, 74% perçoivent une aide au logement, 22% n'ont pour ressources que les prestations versées par la CAF

-Le taux de chômage (nombre de chômeurs au regard du nombre d'actif) est de 22,7% (25,9 en ZFU et 9,4 en UU), 2,5 fois plus élevé qu'en UU ; ce taux est de 40,4 % (21,6 en UU) pour les jeunes de 15 à 24 ans, de 21,9% (8,6 en UU) pour les 25-49 ans et 14,9% (6,3 en UU) pour les 50-64 ans.

- Les élèves de 1<sup>ere</sup> sont davantage orientés vers la voie professionnelle (CAP, terminale BEP): 57,3% contre 36,5% en UU, 20% vers la voie technologique contre 20% en UU et 23% vers la voie générale, contre 44% en UU. Près de la moitié des élèves résidant en ZUS sont scolarisés dans un établissement d'éducation prioritaire.

## Innovation, R&D

**L'innovation est très liée à l'exigence des marchés** « L'innovation dans les entreprises, moteurs, moyens et enjeux » SESSI/DGCIS, chapitre « l'innovation dans les entreprises, entre volonté et obstacles source enquête CIS4 auprès de 20 000 entreprises (de plus de 20 salariés)

Voir aussi Insee Première N° 1420 octobre 2012 « Innover pour résister à la crise ou se développer à l'export »

**59% des plus de 20 salariés déclarent ne pas avoir tenté d'innover, avec des différences selon le secteur d'activité** (les activités sont classées des plus innovantes en fréquence aux moins innovantes) :

Activités	Nbre d'ent	Part en % du secteur	% d'innovantes dans le secteur d'activité	% au sein des entreprises innovantes
Intermédiation financière	585	3,0	56,1	4,1
Industrie manufacturière	6 970	36,3	54,9	48,2
Autres activités de service	189	0,9	48,4	1,1
Production d'électricité, de gaz et d'eau	149	0,8	38,9	0,7
Immobilier	3 627	18,9	38,6	17,6
Transports, stockage, manutention	1 650	8,6	31,4	6,5
Mines et extraction	141	0,7	31,2	0,6
Commerce (gros et détail)	3 897	20,3	29,7	14,6
Construction	1 329	6,9	27,3	4,6
Hôtels/restaurants	677	3,5	24,5	2,1
Total	19 214	100	41,4	100

7 954 entreprises se sont déclarées innovantes ; **l'industrie manufacturière y est grandement dominante, alors que les secteurs les moins exposés à la concurrence internationale ont nettement moins innové** (Construction, commerce, HCR...); ces dernières activités s'appuient souvent sur une image de qualité et de tradition, qui ne semble pas requérir de l'innovation, voire s'y oppose.

Une seconde approche vise les comportements des dirigeants et notamment leur positionnement dans la stratégie : « innovateurs, imitateurs, retardataires » ; les motivations et mises en œuvre ou non de l'innovation seraient à travailler pour mieux caractériser l'innovation au sein des entreprises.

Sur les 19 214 répondantes,

\*7 726 firmes déclarent avoir innové et 228 avoir tenté de le faire sans y réussir ou sans avoir achevé le projet d'innovation, soit 41%

\* ce qui laisse 11 260 firmes non innovantes, dont les auteurs de l'article essaient de déterminer pourquoi elles n'ont pas innové

\*5 268 estiment que le marché n'est pas demandeur et ne nécessite donc pas d'innover ; à ce groupe, il faut ajouter celles qui ont répondu que l'innovation ne s'impose pas dans la mesure où elles ont récemment innové, la majorité déclarant qu'il n'y a d'ailleurs pas de demande de marché, ce qui conduit à 6 708 entreprises non concernées par l'innovation (35%).

**\*il reste 4 552 firmes (24%) pour lesquelles des obstacles (coûts, connaissances, types de marché) ont empêché l'innovation.**

Le portrait de ces firmes est le suivant au regard de quelques indicateurs disponibles:

Caractéristiques des firmes	Non concernées par l'innovation	innovantes	Concernées par l'innovation au sens large*	Total
Nombre de firmes	6 708	7 954	12 506	19 214
% de firmes	34,9	41,4	65,1	100
Effectif moyen	146	475	346	276
CA/ personne employée	238	266	245	242
Appartenance à un groupe	48,5	68,2	58,8	55,2
Marché local	45,6	15,5	26,2	33
Marché national	25,4	22,8	23,4	24,1
Marché européen	12,3	17,3	15,7	14,5
Marché mondial	16,7	44,4	34,6	28,3
Taux de croissance moyen du CA Par personne (2004/2002)	9,24	9,68	9,02	9,10

\*Comprend les firmes innovantes au nombre de 7 954

**La différence** entre les innovantes, les non innovantes et les concernées par l'innovation tient grandement à **des questions de marché** (notamment mondiaux), **au fait d'appartenir à un groupe, à la taille de l'entreprise** ; toutefois le ratio CA/personne employée est proche qu'il y ait ou non innovation, de même que le taux de croissance.

**Les processus d'innovation sont des processus interactifs, cumulatifs et non linéaires dans lesquels l'architecture interne organisationnelle de l'entreprise joue un rôle majeur**

« L'innovation dans les entreprises, moteurs, moyens et enjeux » SESSI/DGCIS, chapitre « les déterminants organisationnels de l'innovation-produit : les spécificités de firmes agroalimentaires françaises » – source enquête CIS4 auprès de 20 000 entreprises (de plus de 20 salariés)

Le choix d'innover, comme l'avons vu précédemment est favorisé par la taille et l'appartenance à un groupe. **L'innovation produit s'accompagne largement d'autres formes d'innovation** (innovation procédé et marketing, bien plus que pour les non-innovants, peu innovateurs dans ces domaines)

**Trois paramètres ont un rôle majeur : le choix d'organisation interne des agents, les modes de coordination et de coopération avec les partenaires externes, et la capacité à capter les connaissances dans leur environnement**, bien plus que pour les non innovants. Les résultats ci-dessous rendent compte de ces modalités d'organisation et de freins rencontrés, bien plus conséquents pour les innovantes :

Groupe de caractéristique	Caractéristique	IAA		Autres activités industrielles	
		Inov produit	Pas d'innov produit	Inov produit	Pas d'innov produit
Nbre d'entreprises		860	2 080	5 717	11 700
Taille	20 à 49 salariés	35	64	39	66
	50 à 99 salariés	23	27	22	18
	100 à 499 salariés	31	17	30	15
	Plus de 500 salariés	11	2	9	1
	Entreprise appartenant à un groupe	68	38	67	46
Type d'innovation	radicale	24		29	
	incrémentale	37		32	
	Radicale et incrémentale	39		39	
	de procédé	69	16	69	22
	de marketing	59	15	33	9
Part du CA en produit nouveau		15	0	23	0
Changements organisationnels	organisation du travail	32	14	40	21
	relations extérieures	19	8	25	9
	gestion des connaissances	42	14	37	15
Freins : manque de	moyens financiers au groupe	64	46	61	45
	moyens financiers hors groupe	30	18	25	22
	coûts innov trop importants	65	45	60	42
	manque de personnel qualifié	45	32	47	35
	manque info sur technologies	33	19	26	21
	Manque info sur marchés	30	19	30	23
	Manque de partenaires	29	22	29	22
Pas besoin d'innovation	Dominance d'ent déjà établies	49	36	51	38
	Incertitude demande	61	39	51	38
	Absence de demande	18	40	13	41
	Car innovation antérieure	10	25	9	25

### Qu'en est-il pour les relations extérieures de l'entreprise ?

La recherche d'information est très présente, alors que celle de partenariat est bien plus modeste ; trois sources d'information sont très fortement sollicitées (entreprises du groupe ou interne à l'entreprise, clients et fournisseurs), mais le sont beaucoup moins en tant que partenaires. Par contre **le cumul consultants et laboratoires privés, organismes publics, universités constitue le partenariat le plus fréquent**, qui laisse de fait toute indépendance à l'entreprise.

Sources d'info jugées importantes	IAA	Autres	Types de coopération jugés importants	IAA	Autres
Interne à l'entreprise et au groupe	90	89	Autres entreprises du groupe	20	24
Clients	64	66	Clients	23	28
Fournisseurs	61	50	Fournisseurs	24	29
Concurrents	38	40	Concurrents	17	17
Organismes publics de recherche	31	28	Organismes publics de recherche	11	10
Autres sources	48	50			
			Consultants et labo privés	16	18
			Universités	10	17

### L'innovation commerciale à l'écoute du consommateur

*Cahier de recherche du CREDOC N° 291, novembre 2012 « L'innovation commerciale : quelles innovations commerciales au regard des attentes des consommateurs ? »*

*Recensement de 30 « innovations commerciale »s parmi les 90 meilleures par les étudiants du Master « Distribution & Relation Client » de l'Université Paris-Dauphine dans le cadre de l'Observatoire de l'innovation commerciale au sein de six segments d'activité (alimentation, équipement de la personne, équipement de la maison, banque/assurance/immobilier, énergie/ mobilité/télécoms, luxe).*

**L'ensemble des besoins des consommateurs au sein de ces 90 « pratiques innovantes » a été pris en compte par les distributeurs :**

	Hédonisme	Rassurance	Singularisme et individualisme	Reliance	Défiance
Définition	Rejet de la contrainte, Le bonheur tout de suite La quête de plaisir	accroître son sentiment de sécurité, offrir des repères face à la multitude des choix	Mieux formé, plus qualifié, habitué à faire des choix dans sa vie personnelle comme dans sa vie professionnelle, de plus en plus indépendant, tolérant de moins en moins d'être réduit au statut d'élément anonyme	comportements de nature « communautaire » ou « tribale », ainsi que par des choix reflétant l'adhésion à un système de valeurs	suspectés de pratiquer des prix injustes, de réaliser des marges excessives
Se caractérise par	Gain de temps, nouvelles technologies, Valorisation des expériences positives	Garantie, image de marque, Fidélisation, sécurité	co-construction (ou coproduction), conseil, personnalisation, confiance	ré-enchantement du lien social, lien communautaire, éthique, commerce équitable, générosité, responsable, impact écologique	achat malin/bon plan, fabriqué localement, « pair à pair »
% des pratiques observées	24	20	19	19	18

### Selon les secteurs, les attentes des consommateurs diffèrent :

-L'alimentaire privilégie le plaisir, la fidélisation et l'achat malin en multipliant les offres promotionnelles.

-L'équipement de la maison vise la simplification du parcours client en cherchant à rendre leur activité et leurs produits accessibles et faciles d'utilisation et en allégeant le coût des travaux par rapport au service rendu par un professionnel

-L'équipement de la personne vise une consommation participative : Il peut s'agir de l'encourager à donner son avis sur les produits, de l'associer à la construction de l'offre, de solliciter l'avis de ses ami(e)s via les réseaux sociaux voire de lui proposer de miser financièrement sur un jeune créateur ; le critère « lien communautaire » et « pair à pair » sont importants. Par ailleurs, la multiplication des périodes de promotions et de soldes (fixes et flottants) conduisent le consommateur à rechercher l'achat malin.

-Le luxe multiplie les expériences exceptionnelles répondant principalement aux comportements hédonistes des consommateurs.

-Énergie, mobilité et télécoms : des innovations axées sur l'interactivité et la personnalisation en facilitant le quotidien des consommateurs, essentiellement grâce à l'utilisation des nouvelles technologies

-Services financiers : plus de concret et d'utile dans un cadre toujours sécurisé, visant à modifier l'image de leur métier et redonner un aspect « plus humain » via une plus grande transparence ; la dimension « éthique » est largement exploitée

### **La distribution répond-t-elle aux attentes des consommateurs ? Quatre positionnements peuvent être distingués :**

- les attentes qui ont un rôle déjà stratégique et qui peuvent être considérées comme des « incontournables » (achat malin, image de marque, garantie)
- les attentes à développer : le « fabriqué localement ou sur le territoire national » ainsi que les attentes en matière de commerce équitable et éthique et encore la sécurité.
- les attentes un peu moins présentes chez les consommateurs (signal faible) telles la générosité, la dimension responsable / impact écologique
- les attentes bien exploitées dans le cas des nouvelles technologies

## **Secteurs d'activité**

**L'Économie Sociale et Solidaire regroupe 2,34 millions de salariés (10% de la totalité des salariés, mais 13,9% des salariés du privé) ; toutefois, ce secteur est très tourné vers des organisations de plus de 50 salariés et des secteurs spécifiques (action sociale, enseignement, finances et assurances, sports&loisirs)**

*Observatoire national de l'économie sociale et solidaire – CNCRES « « Panorama de l'ESS en France et dans les régions » édition 2012, novembre 2012*

### **Plusieurs principes communs reposant sur des valeurs de solidarité, liberté et égalité :**

- La liberté d'adhésion et de retrait
- La gestion est collective, démocratique et participative, des dirigeants élus, des instances de décisions collectives reposant sur le principe « une personne = une voix » en assemblée générale comme en conseil d'administration
- La majorité ou totalité des excédents est réinvestie dans le projet social et sociétal de l'entreprise, des fonds propres impartageables sont constitués,
- Les principes de solidarité dans une démarche de développement durable

Ainsi **19 millions** de Français adhèrent à une mutuelle de santé, près de **22 millions** sont sociétaires d'une banque coopérative, **21,1 millions** sont sociétaires d'une mutuelle d'assurance, entre **11 et 16 millions** sont bénévoles dans des associations, plus de 1 Français sur 4 adhèrent à une association.

**Plus de 222 900 établissements employeurs et 2,34 millions de salariés** (10,3% de l'emploi en France et 14% de l'emploi privé), dont 79% dans des associations, 13% dans des coopératives, 5% dans des mutuelles et 3% dans des fondations :

	ESS dont	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Privé hors ESS	Public	Part ESS dans le total
Effectif salariés	2 341 346	1 840 864	306 424	126 125	67 933	14 522 071	5 806 435	10,3%
Etablissements employeurs	222 912	188 810	25 871	6 964	1 267	1 951 075	177 409	9,5%

**L'ESS se compose davantage d'entreprises ou d'organisations de plus 50 salariés** : les micro-entreprises (77% des organisations et entreprises de l'ESS), ne concentrent que 10% des emplois (contre 86% des entreprises et 22% des emplois pour le reste du privé) ; les organisations et entreprises de l'ESS de plus de 50 salariés concentrent 69% des emplois de l'ESS (contre 55% dans le secteur privé hors ESS) :

	Effectifs salariés			Nbre d'entreprises et organisations		
	ESS	Autre privé	Public	ESS	Autre privé	Public
Moins de 10 salariés	10,2	22,2	1,2	76,7	86,3	39,8
10 à 49 salariés	21,3	22,9	7,3	17,5	11,5	34,5
50 à 249 salariés	26,6	18,1	21,2	4,8	1,8	20,4
250 salariés et plus	42,0	36,9	70,2	1,0	0,4	5,3
Total	100	100	100	100	100	100

**Plus de 67% des salariés sont des femmes**, bien plus que dans le secteur public (60%) ou le reste de l'économie privée (40%) ; les inégalités salariales y sont moins fortes.

**Dans l'ESS, les cadres et les professions intermédiaires y sont 47% des salariés** (public 47% et autre privé 35%) ; **52% de cadres de l'ESS sont des femmes** (51% dans le public et 32% dans l'autre privé). Les cadres sont majoritairement présents dans les secteurs de l'enseignement, la finance, les banques et les assurances, l'action sociale et la santé.

Par contre, **l'ESS concentre plus d'emplois à temps partiel (37% contre environ 20% pour les autres secteurs)** ; ces emplois à temps partiels sont davantage localisés dans les associations (42%).

Les salariés de l'ESS sont en moyenne nettement plus âgés que ceux du reste de l'économie privée ; 608 000 postes seront libérés d'ici 2020 par des départs en retraite.

En 2010	Effectifs salariés totaux	Effectifs salariés en ESS	% dans effectifs ESS	Répartition des effectifs totaux		
				ESS	Privé hors ESS	Public
Industrie (hors IAA), construction	4 257 370	25 737	1,1	0,6	98	1,2
Commerce, HCR	4 042 617	89 200	3,8	2,2	97	0,5
Enseignement	1 747 074	342 118	14,6	19,5	5,5	80
Santé	1 541 041	176 430	7,5	11,5	23	65,5
Action sociale	1 450 691	908 758	38,8	63	9	28
Transport	1 377 469	5 803	0,2	0,4	63	36
Activités financières, assurances	832 921	251 142	10,7	30	67,5	2,5
Agriculture, pêche, forêts, IAA	805 313	36 857	1,6	4,5	94	1,5
Sports&loisirs	142 104	80 267	3,4	56,5	37,5	6
Arts, spectacles	140 598	41 092	1,8	29	37	34
Divers	6 242 646	383 942	16,4	6	56	37

**Les établissements et emplois de l'ESS sont majoritairement en Ile-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur** (tout comme la population), **mais l'ESS témoigne d'une implantation plus forte dans les régions de l'ouest de la France** (Bretagne, Pays-de-La-Loire, Poitou-Charentes) et en Basse-Normandie ; le poids de l'ESS dans ces régions étant compris entre 12,1 et 14% de l'emploi total (pour une moyenne française à 10,3%), **du fait du tissu associatif** qui représente près de 10% de l'emploi régional à lui tout seul.

**De par l'implication des membres dans la création et la gouvernance des organisations et entreprises de l'ESS, ces dernières sont des acteurs émanant des territoires, portant des services de proximité et créant des emplois non délocalisables.**

**L'ESS est au service de l'innovation sociale** : tourisme social, aide à domicile, action sociale, éco construction, recyclage ; les associations de maintien de l'agriculture paysanne (AMAP), les jardins collectifs, la finance solidaire, la diffusion des énergies renouvelables sont d'autres exemples.

L'ESS porte également des innovations organisationnelles en privilégiant les partenariats et la mutualisation dans par exemple la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), dans des groupements dans le secteur médico-social, ou des groupements d'employeurs.

**Les industries culturelles marchandes en 2010 : 4,7% des entreprises ou organisations (156 579), 2,3% des salariés (341 291), 2% du chiffre d'affaires (71 Md€) du secteur marchand auto-entrepreneurs compris.**

*Culture chiffres 2012/3, Ministère de la Culture et Communication « Repères économiques des secteurs culturels marchands en 2010 »*

**Les structures de moins de 10 salariés forment l'essentiel du tissu économique des secteurs culturels marchands avec des taux de 63% à 99% d'entreprises de 0 à 9 salariés en équivalent temps plein (ETP) ; trois grands ensembles :**

Groupes	Activités	Entreprises/organisations				Chiffre d'affaires HT			
		< 10 sal	De 10 à 19 sal	De 20 à 249 sal	<250 sal	Moins de 10 sal	De 10 à 19 sal	De 20 à 249 sal	<250 sal
1 <sup>er</sup> groupe	Design	99	<1	<1	0	68	6	26	0
	Act créatives, artistiques, spectacle	99	1	<1	<1	51	10	35	4
2 <sup>ème</sup> groupe	Enregistrement sonore, édition musicale	99	<1	<1	<1	34	3	36	27
	Activités cinématographiques, vidéo et TV	95	3	2	<1	31	13	51	5
3 <sup>ème</sup> groupe	Edition, diffusion programmes radio	80	4	15	1	6	2	39	53
	Programmation TV	63	12	20	4	4	1	13	82

**- le premier est très marqué par les TPE**

**- Le second est composé d'entreprises de moins de 10 salariés, réalisant de 30 % à 50 % du CA** et de la valeur ajoutée. Parallèlement coexiste un petit nombre d'entreprises moyennes à grandes (les entreprises de 20 à 249 salariés réalisent 36% du CA).

**- Le troisième groupe manifeste une concentration plus marquée des grandes entreprises** (53% à 82% du CA et 65% à 85% de la VA). Les petites entreprises (80% des entreprises) ne génèrent que 6% de la VA ; 63% des petites entreprises de moins de 10 salariés de la télévision produisent une valeur ajoutée négative qui s'explique en partie par des charges élevées, en particulier de sous-traitance.

**Le taux de marge moyen (EBE/valeur ajoutée) est de 29%** (27% pour l'ensemble des secteurs marchands) : valeur ajoutée de 28 656 millions d'€, + subvention d'exploitation (1 137mil€) - impôts (1 541mil€) - frais de personnel 19 883mil€) = EBE de 8 369mil€. Les taux varient beaucoup : de 51 à 68% (dans l'ordre production de film et programmes pour la TV, pour le cinéma, distribution de film, édition de jeux électroniques) et de -1% à 15% (édition de journaux, de programmes radio, gestion de salles de spectacles, soutien au spectacle vivant, agences de publicité, agences de presse, production de film institutionnel et publicitaire).

Les principales activités sont Les suivantes :

	Activités	Nbre entreprises	Nbre salariés EQTP	CA HT en millions€	% du CA
Audiovisuel/multimédia	Production et distribution de film pour cinéma, TV, publicité, édition vidéo, jeux électroniques...	19 495	73 381	24 772	35
Publicité	Agences de publicité	18 524	70 853	12 462	18
Livre et presse	Edition de livres, revues et journaux, agences de presse	9 460	68 569	18 393	26
Architecture		31 646	32 268	7 320	10
Spectacle vivant	Arts du spectacle vivant, soutien au spectacle vivant, gestion de salles de spectacle	17533	20 351	4 439	6
Arts visuels	Arts plastiques, photographies, design...	51 297	12 495*	2 850*	4
Education/formation	Enseignement culturel	8 571	1 025	247	0,5
Patrimoine	Gestion des musées, bibliothèques, monuments historiques...	323*	2 042*	230*	0,5
Ensemble		156 579	280 984	70 814	100

\* Pour partie inconnu

**Les subventions** sont conséquentes dans les secteurs gestion des salles de spectacle (la subvention représente 47% de la valeur ajoutée), la gestion des musées (38%), les arts du spectacle vivant 26%) et la gestion des sites et monuments historiques (18%) ; ce taux est en moyenne de **4% (2% pour l'ensemble des activités marchandes)**.

**Les frais de personnel sont 69% de la valeur ajoutée** (66% pour l'ensemble de secteurs marchands) **mais la rentabilité est plus faible** que pour l'ensemble des secteurs marchands (4% contre 8).

## L'emploi, le marché du travail

### Les regards portés sur l'encadrement par les salariés, les managers et les dirigeants divergent

*Enquête BVA-Axys Consultants, citée par Les Echos du 13 novembre 2012*

24% des salariés interrogés se déclarent insatisfaits des rapports avec leur supérieur direct, alors que 96% des managers se déclarent contents des relations avec leurs équipes ; 30% des salariés jugent leur chef « mauvais » (« médiocre » pour 39% de ceux travaillant en PME, alors que 70% de ceux travaillant dans les grands groupes estiment avoir un bon manager). Le premier reproche formulé concerne la non reconnaissance de leur travail.

Interrogés sur les missions de l'encadrement, les perceptions diffèrent selon qui est interrogé :

	Salarié	manager	Dirigeant
Valoriser le travail effectué	35	24	16
Motiver ses collaborateurs	32	30	43
Donner du sens aux objectifs collectifs	29	35	63
Organiser et contrôler le travail de ses collaborateurs	28	30	22
Veiller à l'épanouissement de ses collaborateurs	23	19	13
Développer les compétences de ses collaborateurs	20	37	36
Veiller à la bonne entente au sein de l'équipe	11	19	2
Faire respecter les procédures relatives au métier	13	14	4

**Les salariés attendent** que l'encadrement reconnaisse leur travail, les motive et veille à leur épanouissement ; 67% d'entre eux ne souhaitent pas devenir manager.

**Les managers priorisent** le développement des compétences des salariés, l'organisation du travail, le fait de lui donner sens, mais peu celui de valoriser le travail effectué.

**Les dirigeants demandent d'abord à l'encadrement** de valoriser les objectifs collectifs, motiver les salariés, et développer leurs compétences.

**295 000 contrats d'apprentissage en 2011, dont 57% dans des établissements de moins de 10 salariés ; près des 2/3 sont le fait de commerces et services.**

*Dares Analyses N°080 novembre 2012 « L'apprentissage en 2011 : hausse des entrées, surtout dans les entreprises d'au moins 50 salariés »*

En 2011, on comptabilise 295 000 nouveaux contrats d'apprentissage dans le secteur marchand, après 288 000 en 2010 comme en 2009 ; ils étaient environ 130 000 en 1992, environ 230 000 en 2000.

Taille de l'établissement	0 à 4 sal	5 à 9 sal	Sous-total	10 à 49 sal	50 à 199 sal	200 sal et plus	Total
En %	39,7	17,8	57,5	19,3	7,6	15,6	100

**Les recrutements d'apprentis ont été particulièrement dynamiques dans les entreprises d'au moins 50 salariés** (+11 % par rapport à 2010) et notamment dans celles de plus de 250 salariés (+16 % en 2011), totalisant 23 % des nouveaux contrats ; malgré des entrées moins dynamiques (+0,3 % par rapport à 2010), les petites entreprises de moins de 50 salariés restent les principaux employeurs d'apprentis (77 % des nouveaux contrats, dont 57% dans les établissements de moins de 10 salariés).

Les apprentis nouvellement entrés sont localisés dans les secteurs suivants :

	Tertiaire dont	commerce, réparation y compris auto et alimentaire	HCR	Coiffure et autres Services aux personnes	Construction	Industrie	Autres
En %	65,4	28,5	11,6	9,5	20,4	11,4	2,8

39% des contrats sont de 24 mois, et 51% inférieurs à 24 mois (dont 23% un an et moins).

**Le profil des nouveaux apprentis :**

67% sont des hommes ; 54% ont moins de 18 ans, 30% de 19 à 21 ans et 15% 22 ans ou plus.

63% ont au plus le CAP/BEP à leur entrée en apprentissage et plus de la moitié visent un bac pro ou un bac +2 en sortie d'apprentissage :

Niveau de formation	V bis et VI	V (CAP, BEP)	IV (bac)	I à III (Bac+2 et plus)	Total
A l'entrée en apprentissage	34	29	21	16	100
Préparé en apprentissage		46	24	29	100

Les jeunes n'ayant pas atteint l'année terminale de CAP ou BEP restent beaucoup plus nombreux dans les entreprises de moins de 50 salariés (41 %) et peu dans les entreprises de plus de 250 salariés (6 %) ; les apprentis des grandes entreprises préparent en général un diplôme de niveau plus élevé (78 % un diplôme de l'enseignement supérieur) ; certains secteurs recrutent majoritairement des apprentis préparant des diplômes du supérieur, comme les industries de la fabrication d'équipements électriques et électroniques (78 % des entrées) ou les secteurs de l'information, communication.

**En ce qui concerne le secteur public, 9 200 jeunes** sont entrés dans le dispositif en 2011, contre 8 400 en 2010, soit une hausse de 10 % (près de 2 600 dix ans auparavant). Les collectivités territoriales sont le principal utilisateur de ce type de contrats de droit privé (près de 70 % des entrées). Les jeunes sans qualification reconnue y sont plus nombreux.

40 % des nouveaux contrats forment aux métiers de la production (spécialités liées aux domaines de la forêt, des espaces verts...) et 33 % aux métiers de la santé, du travail social et autres services aux personnes.